

Revue

N°16
FR

Été 2013

rurale de l'UE

Le magazine du réseau européen de développement rural



Transfert de
connaissances et innovation
dans le cadre de la politique
de développement rural

Financé par



Rédacteur en chef: Rob Peters, chef d'unité — Réseau européen et suivi de la politique du développement rural, direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne.

Comité de rédaction: Paul Courtney, Stephen Gardner, Derek McGlynn, Edina Ocsko, Eamon O'Hara, Alex Papakonstantinou, Mark Redman, Angelo Strano, Justin Toland, Peter Toth, Sarah Watson.

Droits d'auteur relatifs à la photographie: Sabin Badarau, Boerderij Spa Nutter, Fabrizio Dell'Aquila, Brendan Dunford, point de contact du REDR, Union européenne, Tim Hudson, Koppányvölgye LAG, Monika A. Krol, Institut Ruralia, 123rf — Robert Gerhardt, 123rf — Andrey Khrobostov, 123rf — Tanawat Pontchour, 123rf — Igor Terekhov, 123rf — Kriangkrai Wangjai.

Photos de couverture: Tim Hudson (image principale), Magnus Kalnins (encart).

Nous vous invitons à vous abonner aux publications du réseau européen de développement rural à l'adresse suivante:

<http://enrd.ec.europa.eu>

Vous pouvez également commander gratuitement un exemplaire sur papier via le site internet EU Bookshop:

<http://bookshop.europa.eu>

Le contenu de la publication *Revue rurale de l'UE* ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle des institutions de l'Union européenne.

La *Revue rurale de l'UE* est publiée en six langues officielles (allemand, anglais, espagnol, français, italien et polonais) et est disponible au format électronique sur le site internet du REDR.

Manuscrit finalisé en mai 2013. La version originale est le texte anglais.

© Union européenne, 2013

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Pour de plus amples informations sur l'Union européenne, consultez le site <http://europa.eu>

Printed in Italy

Imprimé sur papier recyclé ayant reçu le label écologique de l'UE pour papier graphique (<http://ec.europa.eu/ecolabel/>)



Le contenu de la présente publication est donné uniquement à titre d'information et n'est pas juridiquement contraignant.



Table des matières

 Avant-propos	1
 Contexte politique: innovation et politique de développement rural	3
 Le rôle du PEI pour l'innovation	7
 La politique de l'innovation au service du développement rural: une approche ascendante	13
 L'innovation et le Feader	21
 Le groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation	30
 Le rôle de Leader dans l'innovation	33
 Évaluer l'innovation dans le contexte du développement rural	39
 Informations essentielles	43
 Boîte à outils	44

Avant-propos

L'innovation est au cœur de la stratégie Europe 2020, qui vise à stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive. Son importance est également reconnue par les décideurs politiques chargés du développement agricole et rural, et la réforme en cours de la politique agricole commune (PAC) considère l'innovation comme un facteur clé de l'agriculture durable et du développement rural. Après 2013, le deuxième pilier de la PAC sera davantage axé sur la compétitivité et l'innovation, le changement climatique et l'environnement. En plus de l'enveloppe proposée de 89,9 milliards d'euros pour le développement rural ⁽¹⁾, une enveloppe de 4,5 milliards d'euros est prévue dans le contexte du programme-cadre Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la bioéconomie et de l'agriculture durable.

Le présent numéro de la *Revue rurale de l'UE* met en évidence le fait que l'innovation dans le contexte de l'agriculture et du développement rural s'étend à des domaines tels que l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques, la préservation et le renforcement des écosystèmes, la promotion de l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales. De nos jours, les agriculteurs européens sont également confrontés à un double défi: produire plus, mais aussi produire de manière durable. Les principales difficultés et opportunités liées à la production durable et au développement rural incluent la protection de la biodiversité, le maintien de la viabilité économique, l'utilisation de la biomasse et la production de bioénergie, la lutte contre le changement climatique, la gestion des ressources et la sécurité alimentaire.

⁽¹⁾ Cette enveloppe de 89,9 milliards d'euros est prévue par la Commission européenne pour le développement rural. Il convient de signaler qu'en vertu des conclusions du Conseil européen sur le cadre financier pluriannuel du 8 février 2013 (EUCO 37/13), «[l]e montant global de l'aide au développement rural sera de 84 936 millions d'euros. La ventilation annuelle sera fixée par le Parlement européen et le Conseil».

L'innovation peut être comprise de nombreuses manières. Elle peut couvrir le développement de produits, procédés ou services nouveaux et améliorés, ou l'adaptation des produits, procédés ou services existants à de nouveaux contextes géographiques ou environnementaux. Cependant, ce n'est que lorsqu'une nouvelle idée se répand dans le grand public que l'on peut parler d'innovation. Par conséquent, l'innovation n'est pas seulement un processus purement technologique ou ne consiste pas simplement à diffuser des résultats de recherche. Elle est également influencée par des processus sociaux.

L'innovation doit produire des résultats tangibles. Il est également communément admis que l'interaction entre les agriculteurs, les chercheurs et les entrepreneurs ruraux est nécessaire pour stimuler le succès de l'innovation: un modèle d'innovation interactif, reposant sur la participation volontaire des acteurs dans le cadre d'un projet de groupe devrait être le principe directeur de l'innovation à l'avenir.

Les obstacles à l'innovation sont le manque de temps, certaines procédures administratives, les rapports déficients entre la communauté scientifique et le secteur agroalimentaire, ainsi qu'entre la recherche et les applications pratiques. Il est nécessaire d'encourager, de former et de soutenir les opérateurs économiques ruraux afin de leur permettre de jouer un rôle actif.

Des efforts ont été menés pour aider davantage les agriculteurs et les autres acteurs du développement rural. Le partenariat européen d'innovation (PEI) «Productivité et développement durable de l'agriculture», lancé récemment, vise à établir une interface de travail entre l'agriculture, la bioéconomie, le monde scientifique et d'autres secteurs au niveau européen, national et régional.

Nous disposons déjà de certaines connaissances utiles sur la création de partenariats et sur le renforcement de l'innovation dans les zones rurales. Par exemple, les politiques actuelles dans le domaine du développement rural prévoient plusieurs instruments pour soutenir l'innovation, et les travaux réalisés dans le cadre de l'axe Leader contribuent également à ce processus. Il importe de mettre à profit les enseignements tirés afin de renforcer la capacité à innover, à progresser.

Un peu partout, l'innovation passe du modèle de l'utilisation descendante des sciences et de la technologie pour produire des techniques efficaces à celui de l'innovation sociale, qui se caractérise par le désir de produire des avantages durables par de nouvelles formes d'action collective. Les cadres et méthodes d'évaluation doivent suivre le rythme de cette évolution, ce qui donne à penser que l'accent doit être davantage mis sur les résultats plutôt que sur les techniques produites, en faisant participer activement les parties prenantes qui créent, encouragent et stimulent l'innovation et en bénéficient.

Le présent numéro de la *Revue rurale de l'UE* présente le parcours suivi par l'innovation jusqu'à présent et fournit un aperçu des défis à venir. L'objectif est de donner des idées sur l'innovation dans le contexte du développement rural et de permettre de mieux intégrer l'échange des connaissances et l'innovation dans la future politique de développement rural.



© Tim Hudson



Contexte politique: innovation et politique de développement rural

L'Union européenne (UE) a reconnu l'importance de l'innovation dans le contexte de l'agriculture et du développement rural à l'occasion des réformes successives de la PAC, mais il est généralement admis que les systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole doivent être revitalisés. La priorité pour l'innovation dans le cadre des programmes de développement rural (PDR) pour la période 2014-2020 consistera à garantir que les nouvelles idées révolutionnaires ne passent pas inaperçues et que l'échange des connaissances est utilisé comme un outil pour surmonter les défis émergents.

Dès qu'on parle d'innovation, il est nécessaire de tenir compte de la diversité des zones rurales. Les caractéristiques locales, les catégories de bénéficiaires potentiels et l'éventail des acteurs concernés sont autant d'éléments qui influencent les objectifs transversaux tels que l'innovation, la protection de l'environnement et l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène.

L'agriculture en Europe traverse par ailleurs des moments difficiles. Les agriculteurs doivent trouver le moyen d'atteindre un double objectif: produire des aliments de haute qualité (c'est-à-dire garantir la sécurité alimentaire et la durabilité de

l'environnement) et produire des quantités toujours plus importantes. Ce défi serait déjà assez difficile à relever dans un contexte de saisons de culture prévisibles, mais le changement climatique interfère avec les cycles saisonniers naturels, ce qui entraîne une incertitude et une complexité de plus en plus grandes.

Le défi à relever est nettement illustré par le fait que, pour nourrir la population mondiale, la production alimentaire devra augmenter de 60 % d'ici à 2050. Les ressources fondamentales telles que l'eau, le sol et le phosphore sont sous pression ou ont été dégradées, ce qui signifie que les gains de productivité du passé sont peu susceptibles de se reproduire, même si,

pour satisfaire à l'essentiel (85 %) de la demande alimentaire supplémentaire d'ici à 2050, il faudra améliorer les rendements des cultures, plutôt qu'affecter plus de terres à un usage agricole (?).

Les réformes successives de la PAC ont reconnu l'importance de l'innovation, mais les systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole doivent être actualisés.

Pour le professeur Erik Mathijs, chef du département de bioéconomie de la Katholieke Universiteit Leuven en Belgique, «on constate dans le domaine de l'innovation l'existence d'un fossé entre la recherche et la

(?) Source: «World Agriculture Towards 2030/2050: The 2012 revision (summary)», FAO, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/esag/docs/AT2050_revision_summary.pdf.



pratique, car les inventions ne sont pas suffisamment adoptées ou les chercheurs traitent souvent de questions qui n'intéressent pas les agriculteurs. L'idée de la politique est de réunir la politique de recherche et la politique de développement rural afin de combler ce fossé.

Un pas important dans cette direction a été la création d'un PEI sur la productivité et le développement durable de l'agriculture, lequel avait été proposé par la Commission dans une communication de février 2012 [COM(2012) 79]. Ce PEI mettra en place un vaste cadre pour le resserrement des liens entre la politique agricole et la politique de développement rural de l'Union européenne, ainsi qu'avec la politique en matière de recherche et d'innovation — en particulier l'initiative Horizon 2020 (voir l'encadré). L'objectif sera de jouer un rôle de «facilitateur», explique M. Mathijs, membre du comité directeur du PEI. Le PEI visera à coordonner les ressources existantes (fonds alloués au développement rural et à la recherche) et, grâce à un plan de mise en œuvre stratégique, permettra de «mettre en place un service de médiation de l'innovation, qui rapprochera ces mondes».

Une approche ascendante

Toutefois, si le PEI rapproche les domaines politiques de l'agriculture et de la recherche, des instruments sont également nécessaires pour mieux

mettre en relation les chercheurs et les agriculteurs. La politique de développement rural sera déterminante à cet égard. L'une des six priorités proposées pour les PDR de la période 2014-2020 consiste à «encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales».

La mesure de coopération au développement rural pour la période 2014-2020 permettra aussi de «financer la réunion de petits groupes d'agriculteurs, de conseillers, de représentants de l'agro-industrie et de chercheurs afin d'expérimenter de nouvelles approches dans la pratique», explique Martin Scheele, chef de l'unité «Environnement, ressources génétiques et partenariat européen pour l'innovation» de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

M. Scheele ajoute que «la base de ces groupes opérationnels sera un plan de projet, qui devra être envoyé à l'autorité chargée du développement rural. Tant que les thèmes et les projets sont conformes aux orientations du PEI, cette autorité peut laisser les différents groupes opérationnels, qui seront gérés dans le cadre de procédures d'appel à propositions [pour des projets liés à l'innovation], libres de choisir les thèmes concrets (innovation par la base), ou l'autorité peut choisir de prédéfinir les thèmes de l'innovation, en se

concentrant sur des questions spécifiques pertinentes pour la région concernée».

Les projets pourraient porter sur l'innovation dans le contexte du développement économique rural au niveau régional, en stimulant la productivité ou en remédiant à des problèmes environnementaux —, ou sur une combinaison de thèmes. Par exemple, «dans les régions où il y a des tourbières ou des prairies permanentes, la situation économique n'est souvent pas brillante», explique M. Scheele. «Il est possible de développer dans ces régions des projets qui respectent la nécessité, sur le plan environnemental et climatique, de ne pas transformer les prairies en terres arables et, dans le même temps, de chercher des moyens de fournir aux agriculteurs des débouchés économiques.»

Les projets de coopération devraient pouvoir bénéficier des mécanismes de développement rural existants, tels que le transfert de connaissances, les services de conseil et l'aide à l'investissement. Ceux-ci présentent «en principe un fort potentiel pour encourager l'innovation», signale M. Scheele. «Les groupes opérationnels établis en vertu de la mesure de coopération peuvent être directement liés au financement d'un projet: un groupe pourrait recevoir une aide à l'investissement pour un projet donné, ou utiliser les moyens disponibles au titre de l'instrument de transfert de connaissances pour

diffuser certains des enseignements qu'il tirera.»

En outre, la coopération devrait probablement être essentielle pour que les agriculteurs adoptent les résultats des actions innovantes. M. Mathijs souligne que, si les agriculteurs ne travaillent pas ensemble, ils pourraient ne pas disposer de la capacité d'absorption nécessaire pour investir dans l'innovation. «Les petits agriculteurs ont besoin de plus de structures collectives pour les guider», explique-t-il, «et les organisations d'agriculteurs pourraient jouer un rôle majeur. Même les gros agriculteurs peuvent bénéficier des approches collectives parce que, aussi "gros" soient-ils [dans le secteur de l'agriculture], leur taille est encore faible par rapport à d'autres secteurs.»

Une approche générale

La Commission européenne souhaite ne pas être prescriptive pour l'innovation dans le contexte du développement rural. M. Scheele explique que «c'est à l'État membre ou à l'autorité de gestion qu'il appartient d'agir, de cibler l'innovation et d'établir les critères de sélection appropriés et les thèmes à couvrir».

Il existe des objectifs généraux, bien sûr. La base première, selon M. Scheele, «consiste à concilier gains économiques, gains de productivité et meilleure performance environnementale. Toute mesure financée et mise en œuvre devra se conformer à cette orientation.»

«On ne peut toutefois planifier l'innovation selon une approche descendante. Il faut permettre à chacun de régler ses problèmes spécifiques dans son contexte régional, climatique et structurel particulier. Néanmoins, nous voulons disposer d'un certain mécanisme de mesure au niveau global. Les deux principaux indicateurs de progrès sont l'inversion de la dégradation des sols en Europe et l'inversion du déclin de

la croissance de la productivité dans le secteur agricole.»

Pour Petri Rinne, président de l'Association européenne Leader pour le développement rural (ELARD), l'innovation pour les agriculteurs européens devrait «privilégier la qualité et apporter une valeur ajoutée aux cultures plutôt que simplement accroître les quantités produites». Les discussions sur l'innovation devraient également examiner la manière dont la bioéconomie peut se développer dans les zones rurales — en d'autres termes, porter sur la gestion plus générale des ressources biologiques renouvelables, comme la bioénergie, pour stimuler la croissance économique.

«Ces nouvelles perspectives, prometteuses et riches en

valeur ajoutée, devraient faire l'objet de plus de recherches, et ce d'une manière pratique, afin de donner lieu dans les zones rurales à un développement qui soit durable socialement, économiquement et écologiquement», explique M. Rinne. Et d'ajouter que, parce que l'innovation dans le contexte du développement rural a été quelque peu négligée, «il y a maintenant un potentiel considérable lorsqu'un environnement ou système d'innovation adéquat est créé».

Cependant, M. Rinne conseille de ne pas tenter de mobiliser toute la communauté agricole à la fois, mais de commencer plutôt à travailler avec les «pionniers créateurs». Face aux bons résultats obtenus, les autres suivront.



© Tim Hudson

Exemples de bonnes pratiques

Une grande partie du travail préparatoire a été réalisée pour ce qui est de l'encouragement d'un meilleur échange des connaissances sur le développement rural et l'innovation. Le Comité permanent de la recherche agricole, qui coordonne les activités de recherche agricole dans l'espace européen de la recherche et qui associe les scientifiques de 37 pays, a publié en mars 2013 un document de réflexion sur le thème des systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole en transition (*Agricultural knowledge and innovation systems in transition*). Dans ce document, il examine les liens entre les systèmes d'innovation et l'agriculture et fournit une



© Tim Hudson

base théorique aux futures actions de collaboration.

En outre, le resserrement des liens entre l'innovation et le développement rural «intervient déjà au niveau des États membres», déclare M. Mathijs, qui cite l'exemple d'un centre de soutien à l'innovation (Innovatiesteunpunt) en Région flamande, en Belgique, centre qui a été créé par l'Union flamande des agriculteurs en vue de jouer un rôle de «médiation pour l'innovation». Une

initiative lancée avec succès par ce centre vise à aider à atteindre l'objectif de la Flandre consistant à réduire de moitié les émissions d'ammoniac provenant des nouvelles porcheries, afin de contribuer à la réalisation des objectifs en matière de qualité de l'air fixés par l'UE, tels qu'ils figurent dans la directive sur les plafonds d'émission nationaux (2001/81/CE) [voir l'étude de cas détaillée dans l'article «Le rôle du partenariat européen d'innovation (PEI) pour l'innovation», page 11].

Un nouvel horizon

Le cadre réglementant l'aide au développement rural de l'Union européenne pour la période 2014-2020 n'est pas élaboré en vase clos. L'UE est également en train de se doter d'une série d'autres cadres politiques qui seront financés par le budget 2014-2020 de l'UE et qui contribueront à l'objectif global de l'UE pour 2020: stimuler en Europe une croissance intelligente, durable et inclusive.

À l'occasion d'un séminaire sur les facteurs de réussite de la programmation organisé le 6 décembre 2012 par le réseau européen de développement rural, Jerzy Plewa, directeur général de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne, a déclaré que toutes les politiques de l'UE devraient contribuer à l'objectif de 2020 et que les mesures seraient mieux coordonnées, en particulier au stade de la programmation.

À cette fin, le Fonds européen agricole pour le développement rural ainsi que le Fonds de cohésion, les Fonds structurels et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche soutiendront 11 objectifs exprimés sous forme de cadre stratégique commun (CSC). Ces objectifs détaillent à un niveau supplémentaire les mesures à prendre pour 2020. Les objectifs du CSC sont les suivants: stimuler l'innovation, améliorer les technologies de l'information et de la communication (TIC), renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, encourager l'adaptation au changement climatique, protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources, promouvoir le transport durable, stimuler l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre, promouvoir l'inclusion sociale, investir dans l'éducation, et améliorer les institutions.

Le développement rural fait partie de ce vaste cadre stratégique et les PDR devront démontrer qu'ils contribuent à ces priorités stratégiques. «Il y a une parfaite cohérence entre les priorités en matière de développement rural et les objectifs thématiques du CSC», a déclaré M. Plewa.

M. Plewa a ajouté qu'«un nouvel élément important à prendre en considération [dans la programmation du développement rural] est la 'complémentarité' avec la politique en matière de recherche et d'innovation, incarnée dans le programme-cadre Horizon 2020». Horizon 2020 est le cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour la période 2014-2020 et remplacera le septième programme-cadre pour la recherche et le développement.

Doté d'un budget de 80 milliards d'euros pour la période 2014-2020, Horizon 2020 soutiendra la recherche et l'innovation. Il comprend un certain nombre de thèmes et sous-thèmes très intéressants pour le développement rural, en particulier l'enveloppe de 4,5 milliards d'euros allouée à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable, à la recherche marine et maritime et à la bioéconomie.

Selon la proposition Horizon 2020, l'objectif de ce thème consiste à «assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et de qualité et en autres bioproduits, en développant des systèmes de production primaire productifs et économes en ressources, et en promouvant les services écosystémiques associés, parallèlement à des chaînes d'approvisionnement compétitives à faibles émissions de carbone». La législation relative à Horizon 2020 devrait être adoptée dans le courant 2013.

Pour de plus amples informations, consulter le site http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm.

Le rôle du PEI dans l'innovation

Le partenariat européen d'innovation «Productivité et développement durable de l'agriculture» démontre déjà les avantages d'une meilleure collaboration entre les parties prenantes de la politique de développement rural et le secteur de la recherche. De nouveaux résultats devraient permettre d'améliorer le déploiement d'une recherche rurale davantage axée sur la demande.

En février 2012, la Commission européenne a lancé le PEI «Productivité et développement durable de l'agriculture», afin d'établir une interface de travail entre l'agriculture, la bioéconomie, le monde scientifique et d'autres secteurs pertinents aux niveaux européen, national et régional. Ce PEI est une réponse directe au défi de répondre à la hausse de la demande mondiale de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres, de biomasse et de biomatériaux, dans le contexte du ralentissement de la croissance de la productivité. Ainsi que le signale la Commission européenne dans sa communication sur le PEI ⁽³⁾, «il est essentiel qu'à l'avenir l'agriculture non seulement produise plus, mais également qu'elle le fasse de manière durable».

En plus d'améliorer l'efficacité des actions liées à l'innovation soutenues par la politique de développement rural, le PEI vise à catalyser la recherche et l'innovation avec le double objectif qui consiste à renforcer la productivité et l'efficacité

et à promouvoir le développement durable (l'objectif principal pour la productivité et l'efficacité est d'inverser la récente tendance à la baisse des gains de productivité à l'horizon 2020 tandis que, pour ce qui est du développement durable, il est de garantir la fonctionnalité des sols à un niveau satisfaisant pour la même échéance).

Mise en œuvre du PEI agricole

Le PEI vise à favoriser le partage des connaissances utiles pour l'innovation et à faciliter l'interaction entre la recherche et les pratiques agricoles.

Il est construit sur un modèle d'innovation interactif et deux politiques de l'UE sont au cœur de sa mise en œuvre: la PAC après 2013, en particulier la politique de développement rural, et la politique en matière de recherche et d'innovation de l'UE (Horizon 2020). La proposition de la Commission européenne sur la nouvelle politique de développement rural permet de cofinancer les actions innovantes menées par des «groupes opérationnels» (composés d'agriculteurs, de sylviculteurs, de chercheurs, de conseillers, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'entreprises agricoles, des



⁽³⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/com2012-79_fr.pdf

autorités de développement rural et d'autres acteurs clés). En vertu de la proposition de règlement sur le développement rural pour la période 2014-2020, la mise en place et le fonctionnement de ces groupes peuvent être soutenus dans le cadre de la mesure de coopération (article 36). Les groupes opérationnels pourront également bénéficier de l'appui d'autres mesures, telles que le transfert de connaissances et les actions d'information, les investissements physiques, les services de conseil et le développement des exploitations agricoles et des entreprises.

La politique en matière de recherche et d'innovation de l'UE fournira la base de connaissances pour mener

des actions innovantes sur le terrain, en soutenant des projets de recherche appliquée, des initiatives transfrontalières telles que les réseaux thématiques, des approches multiacteurs, des projets pilotes ou de démonstration, les médiateurs d'innovation et les centres d'innovation. Le PEI peut également aider à connecter les groupes opérationnels établis dans le cadre de la politique de développement rural avec les consortiums de recherche travaillant sur des sujets pertinents qui ont été créés au titre de l'initiative Horizon 2020. En outre, des groupes d'expérimentation pratique mixtes ou des projets pilotes d'Horizon 2020 pourraient apporter des idées de projets innovants aux groupes

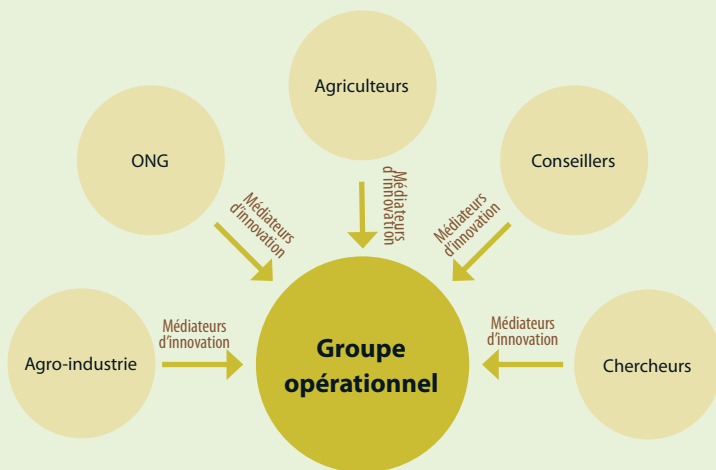
opérationnels. Pour pouvoir bénéficier du soutien de l'initiative Horizon 2020, les projets doivent mobiliser des partenaires d'au moins trois États membres.

Cette double approche vise à faire du PEI agricole une base solide et cohérente, reposant sur des politiques complémentaires (les actions au titre des programmes de développement rural sont normalement menées dans certains territoires, tandis que les initiatives de recherche cofinancent généralement des actions innovantes au niveau transrégional, transfrontalier ou européen).

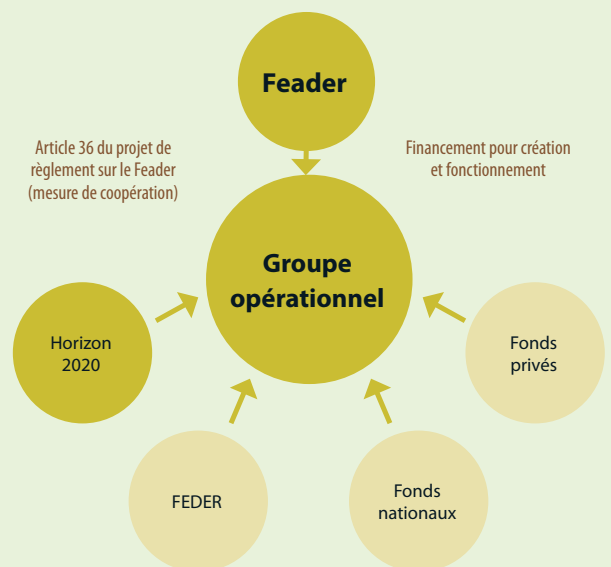
Le rôle des groupes opérationnels

Les projets destinés à expérimenter et appliquer des pratiques, des technologies, des procédés et des produits innovants seront menés par des groupes opérationnels. Ces groupes devraient être créés selon une approche ascendante, par les acteurs intéressés (agriculteurs, scientifiques, conseillers agricoles, entreprises, etc.) qui souhaitent collaborer. Il importe de signaler que la Commission européenne n'impose aucune obligation pour ce qui est de la composition et du fonctionnement de ces groupes ou des thèmes à couvrir.

Mise en place



Financement et fonctionnement





© Tim Hudson

Le réseau PEI

L'effet de catalyseur du PEI pour stimuler l'innovation sera soutenu par un réseau PEI, qui fera office de médiateur afin d'améliorer la communication entre la science et la pratique et d'encourager la coopération. Le réseau PEI facilitera la diffusion des informations au-delà du niveau local et régional et aidera les acteurs à utiliser efficacement les possibilités offertes par les politiques de l'UE. Il fournira des services d'assistance et encouragera la création de groupes opérationnels, en soutenant les travaux de ces derniers au moyen de partenariats, de groupes de réflexion, de séminaires et d'ateliers, et en créant des bases de données (sur des résultats de recherche pertinents et des exemples de bonnes pratiques).

En collectant les informations sur les besoins pratiques et en les diffusant, il aidera également à orienter les priorités en matière de recherche.

Encourager la création de groupes opérationnels sera l'un des objectifs du point de service PEI, une nouvelle installation du réseau PEI qui sera financée par l'UE, quand celui-ci sera opérationnel. Destiné à favoriser la coopération et à améliorer la communication entre la science et les bonnes pratiques, le point de service servira également à soutenir les travaux des groupes au moyen de séminaires, de bases de données et de services d'assistance. Ses autres objectifs sont les suivants: favoriser la coopération et améliorer la communication entre la science et la pratique en facilitant la diffusion

des informations au-delà du niveau local et régional, analyser les résultats de recherche pertinents, partager les bonnes pratiques et informer les acteurs concernés, notamment les autorités de programmation, sur les possibilités de financement et les possibilités d'action innovante.

Le point de service PEI animera le réseau PEI, l'un des deux réseaux spécialisés (l'autre étant le réseau européen d'évaluation du développement rural) qui opèrent aux côtés du réseau européen de développement rural (REDR, généraliste) dans le cadre de la politique de développement rural pour la période 2014-2020.

Rôle et importance du PEI:

- concerne tous les acteurs participant au cycle de vie des PDR, dont les autorités du Feader, les bénéficiaires des PDR, les évaluateurs et autres observateurs politiques;
- est essentiel pour stimuler la compétitivité de l'agriculture européenne et libérer tout le potentiel économique et social de nos zones rurales;
- vise à accélérer le transfert des résultats de recherche innovants de la science à la pratique;
- doit être mis en œuvre par des groupes opérationnels d'acteurs intéressés, cofinancés par la PAC, en relation avec des projets de recherche appliquée, des initiatives transfrontalières telles que



© Tim Hudson

- les réseaux thématiques, des approches multiacteurs, des projets pilotes ou de démonstration, les médiateurs d'innovation et les centres d'innovation financés dans le cadre d'Horizon 2020;
- est soutenu par le point de service PEI, un réseau spécialisé pour l'innovation au niveau de l'UE, qui opère aux côtés du REDR et du réseau européen d'évaluation et qui complète les réseaux nationaux.



Conférence sur les priorités et mécanismes de mise en œuvre du PEI

Afin d'aider le PEI agricole à atteindre ses objectifs, le 19 novembre 2012, la Commission européenne a organisé à Bruxelles une conférence sur les priorités et les mécanismes de mise en œuvre du PEI. L'objectif de cette conférence était de puiser dans le savoir collectif des parties prenantes et des communautés de la recherche sur les questions liées à l'innovation dans le contexte de l'agriculture et de la sylviculture. Plus de 250 personnes y ont participé, dont des représentants des secteurs susceptibles de participer aux groupes opérationnels prévus par le PEI, des représentants des autorités chargées du développement rural, du REDR, du système de conseil agricole (SCA), du comité permanent de la recherche agricole (CPRA), et également des membres de la Commission européenne.

En accord avec l'approche encouragée par le nouveau PEI, la conférence de Bruxelles a adopté une approche interactive ascendante. Elle a été riche en exercices de brainstorming, qui ont permis aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue sur la direction à donner à l'innovation agricole et sur la meilleure manière d'innover. Les participants ont été invités à discuter des priorités du PEI selon une approche participative qui a permis à chacun de partager ses idées, lesquelles ont ensuite été communiquées à la séance plénière. Cette dernière a porté sur trois grandes questions:

- quels domaines devraient être prioritaires dans le cadre du PEI?
- comment les acteurs de l'innovation peuvent-ils accélérer l'innovation?
- quelle aide l'UE/le PEI doivent-ils apporter?

Cette approche axée sur le consensus a mis en évidence cinq domaines prioritaires, qui ont été ensuite discutés plus en détail lors d'ateliers plus restreints: la productivité, l'utilisation rationnelle des ressources, l'innovation sociale, la bioéconomie et la chaîne d'approvisionnement.

Pour les participants, l'aide de l'UE/du PEI ne devrait pas se limiter à un simple accès au financement; il est également nécessaire de clarifier les possibilités et les règles de la politique de développement rural, d'Horizon 2020 et d'autres fonds et initiatives ainsi que les liens entre ces instruments. Le déploiement de l'innovation en soutenant des exploitations agricoles de démonstration et des projets pilotes a été défini comme une priorité par un groupe pendant les séances en atelier. La valeur des réunions en face-à-face, des visites d'échange sur place et des groupes de réflexion transfrontaliers a également été soulignée.

Les résultats de cette conférence ont alimenté la première réunion du comité directeur du PEI (composé des États membres et des parties prenantes), tenue à Bruxelles en février 2013, et seront utilisés pour définir les enjeux et domaines prioritaires pour la première série de groupes de réflexion, qui sera lancée dans le cadre du réseau PEI dans le courant de cette année. La gouvernance du PEI sera légère et reposera sur des structures, mécanismes et méthodes de mise en œuvre déjà en place.

Des approches linéaires et interactives de l'innovation

L'innovation linéaire représente une approche axée sur la science et la recherche qui permet d'appliquer dans la pratique les nouvelles idées issues de la recherche selon une méthode de transfert de connaissances à sens

unique (linéaire). Dans un «système» interactif, les éléments constitutifs de l'innovation devraient provenir de la science, mais également de la pratique et des intermédiaires. Bien que ces deux approches soient tout aussi valables, l'innovation générée par une approche interactive tend à offrir des solutions plus ciblées, qui

sont plus faciles à mettre en œuvre. Les acteurs des projets deviennent copropriétaires de la solution, ce qui les rend plus enclins à appliquer l'innovation dans la pratique. Plusieurs études de cas, dont les deux suivantes présentent un intérêt particulier, illustrent la valeur des différentes approches et de leur combinaison.



Étude de cas: le Baltic Deal, Pologne

Le projet Baltic Deal mené en Pologne représente un exemple d'approche fructueuse. Ce projet a permis de multiplier l'effet de 48 exploitations agricoles de démonstration pour atteindre plus de 3 100 conseillers et quelque 1,6 million d'agriculteurs du pays. Les 48 exploitations agricoles de démonstration (qui font partie d'un vaste réseau régional de la Baltique comptant 118 sites de ce genre) ont été conçues pour mettre en valeur les meilleures pratiques agricoles dans des domaines tels que les zones tampons, le labour rapide, les cultures dérobées, la bonne structure du sol, le drainage et la couverture végétale.

La diffusion des bonnes pratiques tirées des exploitations agricoles de démonstration a été coordonnée par un centre national de conseil agricole (la branche de Brwinów à Radom) et multipliée, d'une part, au moyen d'une série d'ateliers destinés

aux agriculteurs et conseillers des 16 régions de la Pologne et couvrant des thèmes tels que l'effet de l'agriculture sur la pollution de l'eau, le calcul du bilan des nutriments et la valeur d'une fertilisation rationnelle et, d'autre part, par les 16 centres régionaux de conseil agricole au moyen d'une série de mesures, dont des visites des différentes exploitations agricoles, des consultations en petits groupes, la participation à des conférences et salons agricoles, la mise à disposition d'un service d'assistance par téléphone, un site web et des articles parus dans les médias de masse. À ce jour plus de 2 000 agriculteurs et 350 conseillers (ainsi que des enseignants, des élus et des représentants des collectivités locales) ont participé à des séances de formation et plus de 600 agriculteurs ont reçu des conseils individuels qui leur permettront de développer des pratiques agricoles innovantes.



Étude de cas: les médiateurs de l'innovation en Région flamande, Belgique

Dans le cadre d'un projet mené en Région flamande, en Belgique, le centre de soutien à l'innovation dans le contexte de l'agriculture (Innovatiesteunpunt), un médiateur de l'innovation, est venu en aide à un agriculteur qui avait découvert une solution originale pour réduire les émissions d'ammoniac provenant du fumier (ce qui contribue ainsi à la mise en œuvre de la directive sur les plafonds d'émission nationaux pour ce qui est de l'ammoniac). Les émissions d'ammoniac peuvent être réduites par l'installation d'épurateurs et de filtres, mais cette méthode est onéreuse. Fons Gios, un agriculteur flamand, a découvert, presque par accident, une technique plus simple pour réduire les émissions. Il a constaté que, quand il traite le lisier de porc dans une fosse peu profonde avec des bactéries utilisées pour réduire les populations de mouches, le lisier retient plus d'azote et de phosphore et émet moins d'ammoniac. Voyant là une opportunité, il a demandé de l'aide au centre de soutien à l'innovation.

Dans un résumé du projet, le centre explique: «Nous avons commencé notre processus de médiation en formulant correctement la question à étudier en collaboration avec l'agriculteur. Il fallait mesurer les quantités d'ammoniac et, pour ce faire, nous avons cherché des partenaires de recherche adéquats, à même d'effectuer les mesures... Étant donné que le mesurage de l'ammoniac est un processus très onéreux, nous avons également besoin d'un soutien financier». Les financements nécessaires ont été trouvés et la technique a été expérimentée.

Pour Ilse Geyskens, du centre de soutien à l'innovation, «les autres éleveurs de porcs

se montrent très intéressés» par les résultats du projet. L'Union des agriculteurs peut faire adopter cette innovation par environ 17 000 agriculteurs, ce qui peut donner lieu à une réduction considérable des émissions d'ammoniac. Dans un communiqué, M. Gios a salué l'action du centre de soutien à l'innovation. «Sans son aide, qui m'a permis de trouver les partenaires adéquats, le mesurage de l'ammoniac n'aurait jamais été réalisé. Étant donné qu'il est nécessaire d'innover dans le secteur de l'élevage de porcs et de la volaille, cela aurait été particulièrement regrettable», a-t-il déclaré.

Cette découverte illustre à la fois une innovation répondant à des objectifs environnementaux tout en réduisant les coûts pour les agriculteurs — en l'occurrence, parce qu'il n'a pas été nécessaire d'installer des épurateurs et des filtres à ammoniac — et une coopération ascendante en action. En mettant l'accent sur l'innovation, la politique de développement rural pour la période 2014-2020 espère soutenir de nombreuses autres initiatives de ce genre.



© Union européenne

Le soutien du REDR pour l'innovation

Le point de contact du REDR a récemment actualisé la section «Transfert de connaissances et innovation» (TC & I) de son **portail de la recherche et de l'innovation** afin de fournir des liens vers d'autres projets qui visent à stimuler ou à faciliter l'innovation dans les zones rurales, ainsi que vers des initiatives publiques et privées pertinentes et des réseaux, des comités, des portails d'information et des documents de recherche utiles. Un exemple d'information utile disponible est un document de réflexion récemment publié par le Comité permanent de la recherche agricole (CPRA), qui passe en revue les expériences de différents pays et différentes régions à l'égard des systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole.

Dans ce document de réflexion, intitulé **«Agricultural Knowledge and Innovation Systems in Transition»** (Des systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole en transition) ⁽⁴⁾, le CPRA note que différents éléments de ces systèmes, «comme

l'éducation, la vulgarisation et la recherche», sont confrontés à des problèmes différents et obéissent à des motivations différentes, potentiellement conflictuelles. Par exemple, l'éducation ne peut être que faiblement reliée à la recherche, à la vulgarisation et aux entreprises, tandis que la recherche appliquée est souvent jugée à la lumière de sa production scientifique, plutôt qu'à celle de son utilité pratique.

Le CPRA souligne également l'importance de la «fixation des priorités» par les agriculteurs et le secteur alimentaire et conclut que «la mise en réseau et la coopération entre la recherche et la vulgarisation (conseil agricole) ou les groupements d'agriculteurs sont indispensables (pour le bon fonctionnement des systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole) et doivent être encouragées». Il insiste également sur la nécessité d'opérer une distinction entre la recherche «axée sur la science» et celle «axée sur l'innovation».

Surtout, le CPRA souligne que lier Horizon 2020 et la PAC (ce qui est le rôle du PEI agricole) «devrait garantir la collaboration entre la recherche

axée sur la science et celle axée sur l'innovation». Même s'il reconnaît que l'innovation «appartient en premier lieu aux entreprises», le CPRA souligne également qu'«elle est aussi du ressort des pouvoirs publics».

En juin 2012, le comité de coordination du REDR a mis en place un groupe de réflexion sur le transfert de connaissances et l'innovation afin d'analyser comment, dans la pratique, les PDR soutiennent le transfert de connaissances et l'innovation dans le cadre politique actuel (voir l'article sur le groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation à la page 30). Ce groupe de réflexion adressera des recommandations aux États membres sur les moyens de promouvoir le transfert de connaissances et l'innovation au cours de la prochaine période de programmation. Il est également chargé d'examiner comment le PEI agricole peut effectivement favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans le cadre des PDR et quel pourrait être le rôle des réseaux ruraux nationaux et des services de conseil, par exemple, pour faciliter l'émergence des groupes opérationnels du PEI.



© Tim Hudson

⁽⁴⁾ http://enrd.ec.europa.eu/themes/research-and-innovation-gateway-development/rd-research/information-library/en/information-library_en.cfm



La politique de l'innovation au service du développement rural: une approche ascendante

Les défis de l'innovation sont devenus plus complexes et les solutions doivent être élaborées en commun par les parties prenantes concernées. Dans ce processus de «cogénération» de la connaissance, il est nécessaire de comprendre les motivations divergentes des acteurs et les obstacles institutionnels qui les séparent et d'y remédier. Afin de mieux comprendre les différents points de vue quant à ce nouveau modèle d'innovation, les représentants de la communauté de la recherche, les décideurs politiques, les agriculteurs et les communautés rurales doivent partager leurs opinions sur ce qui définit l'innovation dans ce nouveau contexte, sur les processus et les obstacles qui s'y rapportent et sur les rôles de leurs organisations respectives et du réseau PEI.

La communauté de la recherche

Krijn Poppe [coprésident du groupe de travail conjoint sur les systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole ⁽⁵⁾, LEI, université de Wageningen]

Krijn Poppe souligne que l'innovation n'est pas seulement un processus technologique, elle est aussi un processus social, et qu'à ce titre, elle entraîne une évolution de la position actuelle des différentes parties prenantes. Dans un contexte dynamique caractérisé par des défis environnementaux, sociaux et économiques complexes, aucun acteur ne sait quelles seront les meilleures solutions dans cinq à dix ans. Par conséquent, il est indispensable d'associer tous les acteurs concernés au processus d'innovation.



© Tim Hudson

La difficulté de ce processus n'est pas technique, mais il est davantage question de savoir comment l'innovation s'intégrera dans le monde de l'entreprise et la société. Pour des raisons historiques, un manque de confiance entre les petits agriculteurs en ce qui concerne la coopération et le partage des connaissances peut représenter un défi particulier pour le processus d'innovation. Il peut entraver les processus sociaux nécessaires à la coopération. Ces situations «gagnant-perdant» peuvent

être imputées à la crainte de voir le partage d'informations sur le marché entraîner une perte de marché pour celui qui partage ces informations. Pour passer à des modèles «gagnant-gagnant», les acteurs doivent être habilités à innover dans le cadre d'un processus d'apprentissage commun. Selon M. Poppe, le réseau PEI devrait «se concentrer davantage sur les personnes et les processus, et moins sur les documents», afin de faciliter le passage «d'un mode de rivalité à un mode collaboratif».

⁽⁵⁾ Groupe de travail conjoint sur les systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole du comité permanent de la recherche agricole.

Heidrun Moschitz [coordonnatrice du projet Solinsa (6), FIBL]

Pour Heidrun Moschitz, l'innovation est un processus qui se caractérise par le contexte dans lequel ce processus intervient. À certains égards, l'innovation peut surtout être une question de partage des connaissances, étant donné que «les connaissances nouvelles dans un domaine peuvent être des connaissances déjà établies dans un autre domaine». Elle décrit également le passage du modèle axé sur les produits (pour lequel l'approche de l'innovation descendante a été développée) au modèle d'innovation interactif, lequel est mieux adapté aux défis complexes actuels liés au développement durable et au changement climatique. Dans ce nouveau contexte, l'échange de connaissances devient véritablement un partage des connaissances, car l'innovation

est «coproduite, dans le cadre d'un processus de partage entre différentes sources de connaissances».

Un défi particulier de ce processus pourrait consister à apprendre aux agriculteurs à être des partenaires actifs, parce que, dans le cadre de l'innovation descendante, ils ont trop souvent été de simples «récepteurs de la connaissance», «dans l'expectative». Plusieurs changements sont nécessaires: les agriculteurs doivent apprendre à être des partenaires actifs, les chercheurs doivent aussi apprendre à être des facilitateurs, les conseillers doivent apprendre à agir comme des médiateurs de l'innovation et l'innovation devrait aussi englober des objectifs environnementaux, outre les objectifs

économiques. Pour faciliter la mise en place de ces changements, le projet Solinsa vise à formuler des recommandations politiques afin de contribuer à l'amélioration des systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole (7), en vue de promouvoir l'évaluation des propositions de projets pour le partage des connaissances et une formation pour les médiateurs de l'innovation.

«Les chercheurs se voient souvent comme les seuls producteurs de connaissances, mais nous devons adopter un autre point de vue et nous voir comme des coproducteurs de connaissances.»

Heidrun Moschitz

Janet Dwyer [professeur de politique rurale à l'université du Gloucestershire, projet CAPRI-RD (8)]

Selon Janet Dwyer, face aux nouveaux défis en matière de changement climatique et de développement durable, l'interprétation de l'innovation en tant que processus purement technologique est obsolète. Pour elle, «nous devons aller plus loin et progresser plus vite, pour que l'innovation ne se limite pas à la technologie, mais couvre également l'élaboration des politiques, la mise en œuvre, les systèmes d'apprentissage, les processus et l'échange de connaissances».

Elle est d'avis que l'innovation se situe dans trois sphères: premièrement, chez les agriculteurs, en particulier la jeune génération et les nouveaux entrants, qui fonctionnent comme des entrepreneurs ruraux, deuxièmement, dans les réseaux de parties prenantes disposées à prendre un risque et, troisièmement, chez les décideurs et les pouvoirs publics, qui doivent innover pour créer une gouvernance réellement favorable.

Cependant, l'innovation comporte inévitablement des risques et, par conséquent, a besoin de soutien. Un



© Tim Hudson

bon exemple est l'aide apportée par le National Trust, au Royaume-Uni, qui propose des contrats de fermage favorables si l'agriculteur s'engage à gérer les terres qu'il loue de manière durable. Le régime prévoit une «marge financière qui permet à l'agriculteur d'expérimenter, d'innover».

En plus de ces risques, il existe d'autres obstacles au changement: «ne pas sentir la nécessité d'évoluer» et manquer de temps. Selon M^{me} Dwyer, le secteur laitier est celui où les agriculteurs n'ont généralement pas le temps de réfléchir à leurs activités. Elle cite également d'autres obstacles, institutionnels cette fois, en particulier au niveau des pouvoirs publics des États membres (surtout dans les nouveaux États membres), qui peuvent être réticents à innover «en raison de la peur des audits et des contrôles et également à

cause d'un manque de ressources humaines».

Pour surmonter ces obstacles, le processus d'innovation doit être facilité, et le réseau PEI peut être déterminant à cet égard, en «mettant en place un système permettant de trouver des partenaires d'intérêt commun couvrant la recherche scientifique et la pratique, en les reliant, en organisant des ateliers sur des thèmes spécifiques et en créant un référentiel d'exemples de bonnes pratiques».

Quant au rôle potentiel de son institution, M^{me} Dwyer cite des domaines tels que le recensement des possibilités d'innovation, le rassemblement des partenaires actifs, la surveillance du fonctionnement du PEI et le rôle de forum d'expression indépendant pour les décideurs politiques.

(6) Soutien aux réseaux d'apprentissage et d'innovation pour le développement durable de l'agriculture.

(7) http://enrd.ec.europa.eu/themes/research-and-innovation-gateway-development/rd-research/information-library/fr/information-library_fr.cfm

(8) Développement des incidences régionalisées de la politique agricole commune.

Les décideurs politiques

Inge Van Oost (responsable politique chargée de l'innovation et de la recherche, Commission européenne, direction générale de l'agriculture et du développement rural)

Inge Van Oost définit l'innovation comme «des idées dont l'application dans la pratique a été réussie». L'innovation est un processus alimenté par la cogénération et la copropriété, dans lequel différents acteurs participent volontairement dès le début et qui aboutit à des solutions ciblées et à de nouvelles approches. Ce n'est que lorsqu'une nouvelle idée créative devient plus ou moins répandue et est appliquée fréquemment que l'on peut parler d'innovation. Décrivant le rôle futur de l'innovation dans le contexte de l'agriculture et du développement rural en Europe, M^{me} Van Oost souligne la nécessité de «concilier le développement durable et la productivité» en tant qu'objectifs principaux de toute initiative d'innovation dans le cadre du PEI.

Dans ce contexte, la Commission a proposé des mesures destinées à inciter les acteurs à collaborer au sein de «groupes opérationnels», lesquels seront soutenus par la politique de développement rural et la politique en matière de recherche.

Karel van Bommel (autorité de gestion, Pays-Bas, membre du groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation)

Pour Karel van Bommel, l'innovation dans le contexte de l'agriculture est un processus essentiellement ascendant (mû par la nécessité des agriculteurs de s'adapter à une nouvelle législation ou de résoudre un problème) mais elle ne se limite pas et ne doit pas se limiter à cela, car les connaissances qui en résultent doivent être largement répandues et applicables. Toutefois, à l'heure actuelle, l'innovation dans le contexte de l'agriculture ne remplit pas tous les critères énoncés ci-dessus, en raison d'un certain nombre d'obstacles et de lacunes dans les systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole en Europe.

«On ne peut parler d'innovation que lorsqu'une idée est réellement mise en pratique avec succès. Amener les acteurs à coopérer permettra la cocréation de nouvelles approches et de solutions ciblées qui seront mises en pratique plus rapidement.»

Inge Van Oost

Les groupes opérationnels ne sont pas un moyen de représentation des parties prenantes, mais une solution pour permettre aux acteurs de s'engager volontairement dans des actions concrètes. Les différents groupes se réuniront de leur propre initiative, afin de travailler à des thèmes d'intérêt commun.

La difficulté pour les États membres de l'UE sera de traduire cette politique dans les PDR, sous forme de mesures qui encouragent les innovateurs à travailler ensemble dans une multitude de groupes opérationnels du PEI. Les groupes opérationnels seront invités à présenter un plan d'activité, à formuler des idées et à montrer comment

ils peuvent les mettre en place au moyen de leurs actions futures. Pour surmonter les «barrières linguistiques» entre les chercheurs et les agriculteurs, des intermédiaires impartiaux ou «médiateurs de l'innovation» pourraient jouer un rôle essentiel pour identifier les nouvelles idées, relier les acteurs et les inciter à adhérer à des groupes opérationnels. Bien sûr, un ingrédient important pour amener les acteurs à coopérer sera le financement. Mais il y a aussi d'autres avantages: la coopération permet d'apprendre et d'apporter une valeur ajoutée et le médiateur de l'innovation peut aider les acteurs dans ce processus.



© 123rf — Kriangkrai Wangjai



© Tim Hudson

M. van Bommel explique que «ces obstacles existent entre la recherche et l'application pratique. Il y a aussi un risque pour les agriculteurs qui expérimentent des produits innovants. Cela est particulièrement vrai pour l'innovation en matière d'agriculture durable». Les agriculteurs font face à l'incertitude de ne pas savoir si les clients seront prêts à payer des prix plus élevés pour ces produits innovants et, par conséquent, sont moins disposés, voire ne sont pas disposés du tout, à investir dans de telles innovations.

Les praticiens

Riccardo Passero [coprésident du groupe de réflexion TC & I ⁽⁹⁾ du REDR, réseau rural national italien]

«Le PEI marque une révolution dans le domaine de l'innovation», explique Riccardo Passero, lorsqu'on lui demande de définir le nouveau modèle d'innovation. Il souligne que l'innovation doit être un processus ouvert et transparent, débouchant sur des résultats tangibles et des avantages concrets pour l'agriculture et le développement durable. Si l'on adopte une perspective de processus, l'innovation doit faire partie de la pratique quotidienne de l'agriculture et ne doit pas s'arrêter avec la fin d'un projet. Le meilleur moyen de garantir cette continuité est d'«associer différents acteurs aux groupes opérationnels, pour la cogénération et l'application effective des nouvelles idées».

Dans un processus d'innovation, l'ampleur du partenariat est essentielle, mais le processus peut également être influencé par d'autres facteurs. M. Passero en met trois en évidence: l'absence de liens étroits entre le secteur de l'agriculture et la communauté scientifique, le fait que les agriculteurs ne sont souvent pas en mesure de créer des groupements de taille critique et de rivaliser entre eux, et le fait que les universités appliquent souvent des «systèmes fermés» de la connaissance.

Pour remédier à ces problèmes, le réseau PEI devrait diffuser les résultats

Un autre obstacle de taille est le décalage entre la vision à court terme des acteurs économiques et la vision à moyen ou à long terme des chercheurs et des universitaires.

Dans le nouveau modèle, l'ouverture devrait être un élément important de l'innovation. M. van Bommel explique qu'«il est possible de limiter la disponibilité de l'innovation. La question est de savoir s'il faut dépenser de l'argent public pour financer ce type d'innovation».

Les groupes opérationnels du PEI et les fonds de l'UE destinés à l'innovation peuvent être un moyen efficace de surmonter ces obstacles. Dans ce contexte, le rôle de l'autorité de gestion est de publier l'appel à propositions destiné aux groupes opérationnels, de sélectionner les meilleures propositions et de vérifier si la participation des acteurs agricoles est suffisante.

de recherche et faciliter les contacts entre les universités, les centres de recherche et les groupements d'agriculteurs lors de la constitution des groupes opérationnels, tandis que les réseaux ruraux nationaux et les autorités de gestion pourraient contribuer à la réussite des partenariats d'innovation en élaborant des critères de sélection garantissant la composition appropriée et l'ouverture de ces partenariats à de nouveaux acteurs qui, traditionnellement, ne seraient pas mobilisés. L'ouverture du processus

d'innovation et son élévation en tant que processus interrégional ou international sont d'autres aspects importants que les décideurs politiques peuvent aider à renforcer, en stimulant le développement d'une «concurrence vertueuse entre les chercheurs pour répondre aux besoins des agriculteurs et aux défis en matière de développement durable; [d']une émulation des idées innovantes pour conduire à une formation ascendante de groupes opérationnels capables de stimuler la pensée créative».



Sylvain Lhermitte (chambres d'agriculture françaises, coprésident du groupe de réflexion TC & I du REDR)

«De notre point de vue, l'innovation est une activité qui provient du grand public. Beaucoup de nouveautés sont introduites dans les exploitations agricoles françaises, mais on parle d'innovation lorsque leur application se propage dans le milieu agricole», explique Sylvain Lhermitte. Et de poursuivre en soulignant que, pour l'application réelle de l'innovation, un autre élément est essentiel: la disposition des citoyens à payer, en tant que contribuables ou en tant que clients. L'innovation peut également influencer le fonctionnement des exploitations agricoles, surtout compte tenu des nouveaux défis qui nécessitent des solutions pour l'environnement ainsi que pour l'économie. L'avantage du PEI réside dans le fait qu'il valide l'innovation en mobilisant plus d'acteurs, en facilitant la coopération entre les partenaires et en garantissant la validation scientifique continue des nouveautés par les scientifiques et au moyen d'expérimentations dans les exploitations, le tout au sein d'un même partenariat.

Toutefois, la mobilisation de différents partenaires s'accompagne aussi de certains défis, s'agissant de surmonter les obstacles qui se posent en raison d'un manque de confiance et de compréhension mutuelle. Selon M. Lhermitte, les discussions au début du processus en vue de bâtir la confiance et d'assurer la compréhension mutuelle représentent une première étape essentielle et incontournable de tout processus de construction d'un partenariat, et elles précèdent même l'exercice proprement dit de définition du thème de l'innovation. Le temps et les ressources humaines nécessaires pour faciliter ce processus doivent être prévus.

M. Lhermitte fournit l'exemple suivant pour démontrer l'importance d'un laps de temps suffisant et pour souligner les mérites du processus de partenariat: «Il y a environ trente ans, dans les années 80, une



© Tim Hudson

race spéciale de porc, le porc noir de Bigorre, avait presque disparu du territoire français. Pour maintenir cette race spéciale en tant que stock génétique, nous avons associé un institut de recherche et les agriculteurs à l'élaboration d'un programme, mais nous avons laissé les agriculteurs libres de s'organiser. Nous avons utilisé cette initiative pour développer de nouveaux procédés dans les exploitations agricoles, une nouvelle chaîne d'approvisionnement et des produits spéciaux à base de viande de porc noir. Cette initiative est désormais devenue un important programme, associant des dizaines d'exploitations agricoles et représentant un marché de plusieurs millions d'euros et de milliers de porcs noirs.» M. Lhermitte souligne toutefois que, sans coopération, sans facilitation efficace et sans le soutien des pouvoirs publics, cette initiative n'aurait pas réussi.

Sur la base des enseignements tirés de l'exemple ci-dessus et d'autres cas, les chambres d'agriculture françaises organisent des formations pour les conseillers afin de leur permettre d'agir comme des médiateurs de l'innovation, associant savoir-faire technique et capacité à soutenir le changement. Elles ont également élargi leur réseau de coopération à des coopératives espagnoles, à des agriculteurs danois, à l'université de Wageningen, aux Pays-Bas, et à d'autres parties prenantes internationales. De l'avis de M. Lhermitte, le PEI devrait être en mesure de soutenir cette coopération et cette mise en réseau en facilitant le partage des connaissances entre les États membres de l'UE, en mettant en lumière des sujets de recherche spécifiques et en organisant des groupes de réflexion et des formations en vue de déceler les besoins de recherche nécessitant un financement au titre d'Horizon 2020.



© Tim Hudson

István Finta [MTA KRTK ⁽¹⁰⁾, groupe d'action locale Mecsek-Völgység-Hegyhát, Hongrie]

«L'innovation se caractérise par la présence simultanée de deux éléments importants dans un processus ou un produit: la nouveauté et la connaissance, mais la demande d'innovation peut être différente pour les grandes exploitations — où il peut s'agir davantage d'applications de haute technologie — et les petites exploitations, où l'accent est mis sur les processus ainsi que sur les aspects organisationnels», explique István Finta. Il cite l'exemple d'une analyse de la demande des apiculteurs et des producteurs locaux de miel sur le territoire du groupe d'action locale (GAL) dans lequel il travaille. Pour lui, ce qui est intéressant, c'est que les apiculteurs locaux n'avaient pas besoin de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies, mais d'une commercialisation plus efficace de leurs produits. Il est convaincu des avantages qu'offre un partenariat d'innovation, lequel pourrait créer de nouvelles cultures

organisationnelles, plus compétitives. Il estime que «l'innovation doit réellement se faire dans les mentalités des acteurs qui reçoivent les connaissances car, sans volonté et sans confiance pour la mettre en pratique, on ne peut parler d'innovation».

Cependant, à l'heure actuelle, les petites exploitations agricoles n'ont qu'un accès limité à l'innovation et, parallèlement, il est nécessaire de créer des communautés et des plates-formes pour faciliter l'accès aux centres de la connaissance. Il ne suffit pas de développer les connaissances au sommet et de mettre en place un partenariat à la base, il faut un intermédiaire qui crée l'espace dans lequel l'innovation est possible, étant donné que la connaissance ne se répandra pas toute seule du haut vers le bas. La réticence des agriculteurs à partager des informations ou leur absence de motivation sont

d'autres obstacles à l'innovation, qui ne pourront être surmontés que grâce à une approche ascendante et fondée sur le partenariat, semblable à Leader. De l'avis d'István Finta, l'innovation devrait avoir une portée plus large, pour couvrir l'ensemble de l'économie rurale sans se limiter à la production agricole.

En ce qui concerne l'organisation des groupes opérationnels, István Finta estime que des lignes directrices visant à garantir l'inclusion des petits agriculteurs dans les partenariats devraient être publiées au niveau européen. Au niveau local, les GAL pourraient également jouer un rôle en aidant à lancer le processus de construction des partenariats et en veillant à ce que les petites exploitations soient appelées à participer et à ce que ni le facteur humain ni les aspects culturels et sociaux de l'innovation ne soient oubliés.



© Tim Hudson

Géza Gelencsér (Association rurale hongroise, groupe d'action locale Koppányvölgye, Hongrie)

Géza Gelencsér définit l'innovation comme une recherche permanente de solutions, «ancrée dans la pratique quotidienne», comme un processus sans exclusive pour ce qui est des secteurs, des activités ou des types d'institutions couverts, et devant être axé sur la pratique pour être validé. «Je peux aussi vous donner un exemple et, même s'il ne provient pas de l'UE, il démontre ce que je veux dire quand je parle de processus axé sur la pratique. Aux États-Unis, une certaine partie du budget de la recherche est allouée sur la base des résultats des forums organisés pour les agriculteurs. Ces forums ont pour finalité de s'informer des besoins effectifs des agriculteurs. Le programme est coordonné par la chambre d'agriculture.»

Selon M. Gelencsér, le PEI offre aux acteurs de l'innovation la possibilité de rapprocher le développement local et l'innovation. Pour ce qui est des objectifs de développement local du GAL Koppányvölgye, l'innovation contribue à l'élaboration de systèmes de production intégrés et d'un modèle durable d'utilisation des terres. Toutefois, la situation actuelle est loin d'être idéale, car le soutien à l'innovation ancré dans la pratique quotidienne est rare, voire inexistant.

Un autre obstacle actuel à l'innovation est la monopolisation des connaissances par les chercheurs et les universitaires. Il incombe aux praticiens du développement local et au réseau PEI, outre son rôle important de médiateur de l'innovation, d'«ouvrir les capacités de recherche scientifique et [de] les relier à des groupes locaux». Dans le même temps, les populations locales peuvent contribuer à faciliter le passage à des situations «gagnant-gagnant», un processus qui nécessite généralement de changer la base de connaissances ainsi que de faire évoluer les technologies et les relations entre les parties prenantes.

M. Gelencsér cite en exemple l'initiative menée par son GAL, qui vise à développer un système de production agricole intégré et durable. Pour mettre un terme à une grave érosion des sols qui touche les coteaux, il est nécessaire d'utiliser des cultures pérennes telles que la luzerne, mais la région ne compte pas d'élevages d'animaux pouvant utiliser ces cultures. Par conséquent, il est prévu d'utiliser des cultures pérennes innovantes (silphium, galéga) qui

produisent de meilleurs rendements de biomasse fraîche. Cette biomasse est conservée par ensilage pour alimenter une unité de production de biogaz, ou une partie de cette biomasse est pressée pour extraire les protéines des feuilles à des fins d'alimentation animale.

«Pour être réellement validé, tout thème de recherche doit être axé sur la pratique.»

Géza Gelencsér, Association rurale hongroise, GAL Koppányvölgye, Hongrie

Parallèlement au développement de cette technologie, le GAL collabore également avec d'autres partenaires pour former des opérateurs spécialisés dans les technologies énergétiques renouvelables à base de biomasse: «Nous mettons actuellement au point un programme de formation et le matériel nécessaire pour l'application de la technologie, avec l'aide d'un projet de transfert de l'innovation du programme Leonardo, qui associe également le Berufsförderungsinstitut (BFI, Autriche — département de la production d'énergie durable) et ALTIC BV (division de la gestion des nutriments). Le programme complet sera achevé d'ici à décembre 2014.»



© 123rf — Tanawat Pongchour

Conclusions

Les points de vue des acteurs de l'innovation sur le PEI révèlent une convergence notable pour plusieurs aspects, qui peuvent être résumés comme suit:

- l'innovation désigne des réalités différentes selon le contexte et il n'existe pas de définition unique. L'innovation (en particulier dans le contexte du développement rural) est considérée comme étant plus qu'un processus purement technologique et que la simple

diffusion des résultats de recherche. Elle doit produire des résultats tangibles et avoir une utilité pratique;

- une innovation interactive et fondée sur les partenariats est plus susceptible d'apporter des réponses aux défis complexes qui attendent l'UE au cours de la prochaine période;
- il est nécessaire de mettre en place des réseaux et des processus d'innovation ouverts, transparents et inclusifs. Le rôle des médiateurs de l'innovation, en

tant qu'intermédiaires impartiaux, est essentiel pour la mise en relation des différents acteurs et la création d'un réseau PEI de groupes opérationnels à l'échelle de l'UE;

- l'innovation comporte des risques et plusieurs obstacles se dressent face à elle. Il est dès lors nécessaire de prévoir des financements publics et la coordination de l'UE pour soutenir les partenariats et les processus d'innovation (comme prévu par le PEI).



L'innovation et le Feader

Les principes et les pratiques de promotion de l'innovation sont profondément ancrés dans le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Le présent article passe en revue les mesures du Feader qui sont et seront les principales sources de soutien à l'innovation au cours de la période de programmation actuelle (2007-2013) et de la prochaine période (2014-2020) et met en lumière des projets qui illustrent quelques-uns des procédés innovants concernés, les résultats qui peuvent être obtenus et les enseignements tirés.

Le Feader repose sur une solide base de programmation du développement rural, qui reconnaît depuis de nombreuses années l'importance de la promotion de produits et de procédés innovants en tant que moteurs clés d'une croissance économique durable dans les zones rurales.

Le rôle de l'innovation pour encourager des investissements agricoles prospectifs et pour contribuer à de nouveaux modes de fourniture des services environnementaux et à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité au moyen de la diversification des activités a été renforcé par la mise en place d'une base stratégique plus cohérente pour le développement rural au cours de la période de programmation 2007-2013. Conformément aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural ⁽¹⁾, les

États membres ont été encouragés à inclure des actions visant à stimuler l'innovation dans l'éventail des mesures prévues par les PDR lors de la préparation de ces programmes pour 2007-2013.

Selon les conclusions ⁽²⁾ du groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation (voir la page 30), trois mesures apparaissent comme les plus utiles et les plus répandues pour stimuler

l'innovation dans les exploitations agricoles dans le cadre des 88 PDR programmés:

- la modernisation des exploitations agricoles (mesure 121);
- la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole (mesure 124);
- la diversification vers des activités non agricoles (mesure 311).



⁽¹⁾ http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/l60042_fr.htm

⁽²⁾ Les résultats des travaux du groupe de réflexion peuvent être consultés sur le portail de la recherche et de l'innovation du site du REDR: http://enrd.ec.europa.eu/themes/research-and-innovation-gateway-development/kt-innovation/kt-focus-group/fr/kt-focus-group_fr.cfm.

Le rôle de l'innovation pour l'établissement de communautés rurales durables et résilientes a encore été renforcé par le bilan de santé 2008 de la PAC ⁽¹³⁾, qui a souligné que l'innovation est un vaste instrument intersectoriel permettant de relever les «nouveaux défis» de l'Europe rurale — notamment s'adapter au changement climatique, augmenter la production d'énergie renouvelable, adopter des pratiques plus durables de gestion des ressources en eau, arrêter la perte de biodiversité et restructurer le secteur laitier de l'UE.

D'autres solutions rurales créatives et méthodes innovantes ont également été encouragées par le plan européen pour la relance économique (PERE) ⁽¹⁴⁾, qui a également été présenté en 2008 pour lutter contre les effets de la crise économique mondiale. Entre autres, le PERE a introduit un soutien ciblé en vue d'améliorer la couverture des services à large bande dans les zones rurales, et cela a probablement été déterminant pour stimuler et faciliter diverses formes d'innovation en milieu rural, comme la création et la commercialisation de nouveaux produits et services.

Selon Hans-Olof Stålgren, du réseau rural suédois, «nous devons nous

rappeler que l'innovation ne vise pas seulement à répondre à de grands défis ou à avoir des incidences très visibles, de même qu'elle ne se limite pas à de nouvelles inventions ou technologies modernes. L'innovation peut revêtir de nombreuses formes différentes, notamment l'application originale de nouvelles techniques pour rassembler différentes parties prenantes pour l'apprentissage et l'échange. En Suède, par exemple, il existe de nombreux exemples d'actions innovantes dans le contexte du développement rural qui reposent sur le transfert de connaissances et sur la simple adaptation de méthodes éprouvées d'une localité ou d'une région à une autre, où les circonstances et le contexte sont différents».

Les mesures du Feader pour stimuler l'innovation au cours de la période 2007-2013

Avec l'intensification de la concurrence et de la pression exercée par la hausse des coûts sur les entreprises rurales des secteurs agricole, alimentaire et sylvicole, l'innovation et la créativité sont de plus en plus prisées et recherchées. Au cours de la période de programmation 2007-2013, les mesures de

l'axe 1 ont facilité de nombreuses évolutions dynamiques et innovantes dans le contexte des investissements, de l'information, de la formation et des conseils pour le développement de nouveaux produits, services et modes de production et pour l'accès à de nouveaux marchés, procédés et technologies.

La plus grande partie des fonds disponibles au titre de l'axe 1 ont été alloués à la mesure 121, les États membres allouant un total de 17,8 milliards d'euros (seuls les paiements agroenvironnementaux ont été plus importants) pour soutenir la modernisation et la compétitivité des exploitations agricoles ⁽¹⁵⁾. Bien que généralement considérée comme une mesure d'investissement traditionnelle, la mesure 121 s'est également révélée être un outil important pour faciliter l'adoption de nouveaux produits, procédés et technologies innovants, présentant notamment un intérêt pour les «nouveaux défis» des zones rurales, comme l'utilisation d'énergies renouvelables (voir l'étude de cas sur la Pologne), mis en évidence par le bilan de santé de la PAC.



© Tim Hudson

⁽¹³⁾ http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/l67003_fr.htm

⁽¹⁴⁾ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0800:FIN:FR:PDF>

⁽¹⁵⁾ Pour l'aperçu le plus récent de l'état d'avancement de la «Mesure 121 — Modernisation des exploitations agricoles», voir:

http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/enrd_assets/pdf/measure-information-sheets/C_Infosheet_121.pdf (dernière consultation: le 10 mars 2013).



Étude de cas: l'utilisation de l'énergie solaire pour le séchage des herbes en Pologne

Le séchage des cultures est l'une des opérations les plus énergivores des exploitations agricoles et, en Europe du Nord en particulier, rares sont les alternatives commercialement viables à l'utilisation d'essence, de gaz ou de charbon. Le séchage solaire est une possibilité, mais il est généralement rejeté ou négligé en raison des conditions climatiques défavorables en été.

Edmund Giejbowicz, de la fondation des programmes d'aide à l'agriculture et membre polonais du groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation, cite l'exemple d'un «agriculteur de la région de Lubraniec qui a eu l'idée, à l'occasion d'un salon commercial international, de construire un capteur solaire pour fournir une source d'énergie complémentaire pour le séchage à basse température et à faible vitesse de ses herbes. Cette technologie n'est pas nouvelle, mais elle n'a pas encore été appliquée en Pologne. Après des discussions avec le centre de conseil agricole, il a obtenu un financement du PDR au titre de la mesure 121 et il dispose désormais dans son exploitation de 21 hectares d'un système pleinement opérationnel, composé de 100 capteurs solaires qui séchent les herbes et les fruits de début juin à la mi-octobre».

Avant l'installation des capteurs solaires, cet agriculteur consommait environ 100 tonnes de poussière de charbon par an (au moyen de deux chaudières de 240 kW) pour sécher en moyenne 350 tonnes d'herbes fraîches. Les quantités de



© Monika A. Krol

poussière de charbon achetées sont maintenant réduites d'environ 40 %, ce qui présente des avantages évidents pour la rentabilité à long terme de son entreprise et pour l'environnement.

Comme l'explique M. Giejbowicz, «la disponibilité d'un financement de l'UE a permis à l'agriculteur d'avoir accès à cette technologie. Celui-ci a pris un risque et a désormais prouvé que le séchage à l'énergie solaire est efficace dans nos conditions climatiques. Nous avons diffusé son expérience par l'intermédiaire du réseau rural, mais, malheureusement, cette technologie n'a jusqu'à présent pas suscité beaucoup d'intérêt. Cependant, nous croyons que les projets favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'agriculture doivent continuer à être encouragés car ils sont rentables et bénéfiques pour l'environnement».

La mesure 124 (voir les études de cas sur l'Italie et la Finlande) est un outil politique prometteur et totalement neuf, introduit pour la première fois au cours de la période de programmation 2007-2013. Partant de l'hypothèse que l'innovation est un processus d'apprentissage «coévolutif», associant différents acteurs (dont des chercheurs, des conseillers, des agriculteurs, des transformateurs et des distributeurs) qui coopèrent et contribuent tous à la génération et à l'adoption de nouvelles idées et approches, cette mesure visait à encourager et à soutenir la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et sylvicole.

La mesure 124 a été programmée dans 14 États membres, avec un budget total de 586 millions d'euros pour la période 2007-2013. À la fin de 2011, seuls 15 % (un peu plus de 87 millions d'euros) des fonds alloués à la mesure avaient été utilisés, pour soutenir près de 5 800 initiatives de coopération — dont environ 90 % concernaient le développement de nouvelles techniques ⁽¹⁶⁾. La mobilisation relativement faible et lente du budget global alloué à la mesure 124 pourrait être due au fait qu'il s'agit d'une nouvelle mesure, mais on observe quand même quelques points d'activité notables.

À la fin de 2010, par exemple, la Finlande avait soutenu un total de

4 950 initiatives de coopération au titre de la mesure 124, dépassant ainsi son objectif national pour l'ensemble de la période de programmation, ce qui représente, et de loin, le plus grand nombre d'initiatives lancées dans un État membre. Ce succès reflète la longue tradition de soutien des pouvoirs publics à l'innovation rurale en Finlande, ainsi que la participation active des chercheurs, tels que l'Institut Ruralia (voir l'encadré), avec les entreprises rurales. Le Danemark avait également dépassé son objectif pour la période 2007-2013 à la fin de 2010, tandis que l'Autriche avait soutenu 68 % du nombre prévu d'initiatives de coopération.

⁽¹⁶⁾ Pour l'aperçu le plus récent de l'état d'avancement de la «Mesure 124 — Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole», voir: http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/enrd_assets/pdf/measure-information-sheets/C_Infosheet_124.pdf (dernière consultation: le 10 mars 2013).

L'Institut Ruralia (université de Helsinki)

Pendant de nombreuses années, les universitaires et les décideurs politiques pensaient que l'innovation technologique, économique et sociale se produisait essentiellement dans les zones urbaines, où les grandes forces motrices, telles que la recherche et l'enseignement supérieur, étaient centrées. Le professeur Sami Petri Kurki était une exception notable à cette école de pensée. Avec son équipe de l'Institut Ruralia (université de Helsinki), le professeur Kurki étudie et encourage activement depuis vingt-cinq ans l'«innovation rurale» et les «systèmes d'innovation rurale».

Ainsi que l'explique le professeur Kurki, «la mission de notre institut est d'améliorer le bien-être des populations rurales et de mettre au point des moyens de subsistance dans les zones rurales par la recherche, le développement, l'éducation et la formation. Beaucoup de nos intérêts en matière de recherche et de développement sont axés sur l'entrepreneuriat rural et, en particulier, sur l'élaboration de modèles pratiques permettant d'améliorer les processus d'innovation dans les PME rurales. Depuis le début des années 90, la Finlande applique un vaste programme de développement rural, qui met l'accent sur ces systèmes d'innovation».

L'Institut Ruralia emploie environ 70 personnes et est géographiquement divisé en deux sites, situés à plus de 300 kilomètres de distance, dans le cœur rural du sud de la Finlande. «Nous sommes un organisme de recherche et d'enseignement pluridisciplinaire et indépendant », explique le professeur Kurki. « Notre personnel est en contact avec tous les aspects de l'entrepreneuriat rural, la politique, la culture, les communautés et les services. Il est impossible de maintenir un tel type de relation depuis Helsinki.»

Les principaux thèmes de recherche de l'Institut Ruralia sont la politique rurale, les systèmes d'innovation et l'interaction entre les villes et les zones rurales. Deux domaines d'expertise spécifiques dans ce cadre général sont les chaînes alimentaires biologiques et la



© Ruralia Institute

coopération/l'entrepreneuriat coopératif, qui visent tous deux, comme le professeur Kurki le souligne, «le bien-être de la société en général, ainsi que le développement économique des zones rurales».

Le professeur Kurki explique en outre que l'Institut a pour objectif de mettre à profit ses activités de recherche pour «créer et promouvoir des concepts pratiques qui répondent aux véritables défis du développement rural. Nos chercheurs travaillent en partenariat avec des entreprises locales pour créer de nouveaux modèles opérationnels et des innovations grâce à la combinaison de leurs compétences scientifiques, de leurs connaissances pratiques et de leur expérience concrète. Ces projets de développement associent les connaissances fondées sur la recherche et les besoins en matière de développement rural en vue de stimuler l'entrepreneuriat rural, de favoriser l'innovation et de soutenir le développement régional».

L'Institut propose également deux programmes d'enseignement de niveau universitaire: les «études rurales» (développement rural pluridisciplinaire) et les «études sur les réseaux de coopération» (entrepreneuriat coopératif). Ces programmes font partie d'un réseau d'enseignement pluridisciplinaire qui associe plusieurs universités finlandaises et est coordonné par l'Institut Ruralia.

Le professeur Kurki conclut: «L'innovation en Finlande se produit dans la plupart, voire dans la totalité, de nos régions rurales. Nous sommes fiers d'aider à encourager cette innovation, guidée par les valeurs communes de notre institut: la soif de connaissance, le désir de trouver des solutions, la joie d'agir, un fort sentiment de responsabilité et l'engagement envers un partenariat fiable.»

Pour de plus amples informations, consulter le site http://www.helsinki.fi/ruralia/index_eng.htm.

Aux Pays-Bas, environ 70 projets sont soumis chaque année à un financement au titre de la mesure 124, et 30 environ sont généralement financés. La majorité (77 %) des demandes approuvées se concentre sur l'innovation des procédés et la plupart (63 %) prévoient une coopération entre deux agriculteurs ou plus. Environ la moitié de toutes les demandes sont le résultat

d'informations et de conseils fournis par un conseiller agricole. La mesure a été évaluée en 2012 par le LEI (Institut néerlandais de recherche en économie agricole), qui a constaté que «les deux tiers environ des participants à la mesure indiquent que, sans le soutien financier, le processus d'innovation se serait arrêté. Les aides octroyées les ont aidés à surmonter le manque de ressources

financières et ont grandement accéléré le processus de coopération avec les partenaires, conduisant à des résultats de meilleure qualité. Il est également évident que les agriculteurs voient des avantages réels dans la collaboration avec d'autres agriculteurs, étant donné que 60 % ont poursuivi leur coopération après la fin du projet initial».



© Tim Hudson



Étude de cas: élaboration en commun de nouvelles variétés de pommes de terre par des producteurs en Italie

On compte plus de 4 000 variétés enregistrées de pommes de terre cultivées en Europe. Certaines sont des variétés commerciales familières, tandis que d'autres sont spécifiques à certaines régions, voire à certaines localités.

En réponse aux demandes des consommateurs et des agriculteurs locaux, deux associations de producteurs de pommes de terre d'Émilie-Romagne, qui représentent tous les producteurs de pommes de terre de la région, ont décidé de collaborer pour lancer un projet dans le cadre de la mesure 124, en vue de créer une nouvelle gamme de variétés de haute qualité, bien adaptées aux conditions environnementales locales, aux traditions agricoles et aux préférences des clients locaux, y compris les transformateurs.

Ces associations se sont tournées vers le Centre de recherche sur la production végétale (CRPV), une coopérative agréée et réglementée par le gouvernement d'Émilie-Romagne pour promouvoir et effectuer des recherches, des essais sur le terrain et des services de vulgarisation pour la production agricole de la région. Le CRPV travaille en partenariat avec les industries agricoles et alimentaires pour soutenir l'innovation et la recherche répondant à la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire, d'apporter une valeur ajoutée aux produits, de réduire les incidences négatives sur l'environnement et de promouvoir l'utilisation durable des ressources.

Dans ce cas, des fonds au titre de la mesure 124 ont servi à financer un programme de culture sélective mené en collaboration directe par 22 producteurs locaux et deux établissements scientifiques affiliés au CRPV. Ce projet est parvenu à créer trois nouvelles variétés de pommes de terre, qui sont plus résistantes en général et face aux maladies, et qui présentent de bonnes qualités culinaires. Le processus d'enregistrement de ces trois variétés est en cours; dès son achèvement, ces variétés seront disponibles pour un usage commercial.

Selon Riccardo Passero, du réseau rural national italien et coprésident du groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation, «ce projet est un excellent exemple du potentiel important de la mesure 124 pour créer des synergies et des liens innovants entre les associations de producteurs, les établissements de recherche et les agriculteurs. L'un des principaux enseignements à tirer est qu'il importe d'encourager autant d'acteurs que possible, en particulier les maillons pertinents de la chaîne de production, à jouer un rôle actif dans ces projets de coopération. Une plus grande intégration, reposant sur la formation, l'information et les conseils, est également importante pour la diffusion des innovations réussies».



© Fabrizio Dell'Aquila



Étude de cas: le projet Agro Living Lab, Finlande

Le soutien des pouvoirs publics à l'innovation axée sur les utilisateurs est une priorité importante en Finlande. Le concept des Living Labs, qui vise à mettre en place un environnement permettant de mobiliser activement les entreprises, les organisations et les citoyens dans la cocréation d'innovations et leur expérimentation, est un exemple de démarche spécifique servant à promouvoir cette approche (pour de plus amples informations, consulter le site <http://www.openlivinglabs.eu>).

L'Agro Living Lab est l'un des 14 Living Labs implantés en Finlande. Il rassemble trois partenaires: le Centre des technologies de Seinäjoki, l'université des sciences appliquées de Seinäjoki et l'Institut Ruralia de l'université d'Helsinki.

«L'Agro Living Lab met un accent particulier sur l'ingénierie et la conception de nouvelles machines et technologies intelligentes qui sont adaptées à la fois aux besoins des fabricants de machines et à ceux des agriculteurs ou des sylviculteurs en tant qu'utilisateurs finaux», explique Sanna Kankaanpää, chef de projet au Centre des technologies de Seinäjoki. «Nous avons un réseau d'utilisateurs finaux et nous organisons différents voyages d'étude, événements de discussion et ateliers d'innovation pour faciliter l'apprentissage et l'échange actifs entre ces utilisateurs. Ensuite, lorsque des fabricants de machines intéressés contactent l'Agro Living Lab, nous négocions un projet avec les utilisateurs finaux concernés du réseau. Par exemple, un projet typique pourrait nécessiter l'étude

des besoins des utilisateurs ou une évaluation de l'utilisabilité d'une machine spécifique, ou encore une combinaison de ces activités.»

Le financement de mesures des PDR telles que la mesure 124 (coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies) et la mesure 312 (soutien au développement des entreprises) est important pour le fonctionnement de l'Agro Living Lab, en particulier pour ce qui est du financement des projets menés avec des fabricants de machines qui recherchent une collaboration avec les utilisateurs finaux de leurs produits. «Un bon dialogue avec l'organisme payeur sur l'admissibilité et la préparation d'une demande de financement est essentiel», explique M^{me} Kankaanpää, ajoutant qu'«il faut demander tous les détails à l'organisme payeur car on n'est jamais sûr de l'admissibilité ou de la non-admissibilité de certaines actions».

«Dans l'ensemble, nous sommes convaincus que l'Agro Living Lab crée une situation "gagnant-gagnant" pour toutes les parties concernées», conclut M^{me} Kankaanpää. «Les fabricants de machines mettent au point des produits plus viables et mieux commercialisables, et les agriculteurs et les sylviculteurs ont accès à des équipements qui sont mieux adaptés à leurs besoins.»

Pour de plus amples informations (en finnois), consulter le site <http://www.agrolivinglab.fi>.



© Tim Hudson

Outre l'évolution en cours de l'innovation dans les secteurs agricole, alimentaire et sylvicole que nous avons déjà signalée, les communautés rurales dépendent également du même esprit d'innovation et de créativité entrepreneuriale pour diversifier l'économie rurale au sens large, pour améliorer la viabilité des zones et implantations rurales et pour en faire des lieux de vie et de travail attrayants. La mesure 311 est déterminante à cet égard, car elle soutient la diversification des exploitations agricoles vers des activités

non agricoles⁽¹⁷⁾ (voir les études de cas sur la Suède et les Pays-Bas).

La mesure 311 a été programmée dans 17 États membres, avec un budget total de 2,1 milliards d'euros pour la période 2007-2013. À la fin de 2011, 635 millions d'euros (30 %) avaient été utilisés, pour soutenir plus de 10 000 bénéficiaires. De nombreuses catégories d'activités non agricoles peuvent bénéficier de la mesure, dont des activités de services, d'artisanat et de commerce. Les mesures de l'axe 3, y compris la

mesure 311, ont également été mises en évidence par le bilan de santé de la PAC comme des outils importants pour soutenir des projets d'énergie renouvelable à l'échelle locale ainsi que la diversification des agriculteurs vers la production de bioénergie.

L'innovation est l'un des sept principes directeurs originaux de l'approche Leader et il y a eu une forte interaction entre l'axe 3 et Leader (voir l'étude de cas sur les Pays-Bas et l'article sur le rôle de Leader dans l'innovation à la page 33).

⁽¹⁷⁾ Pour l'aperçu le plus récent de l'état d'avancement de la «Mesure 311 — Diversification vers des activités non agricoles», voir: http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/enrd_assets/pdf/measure-information-sheets/C_Infosheet_311.pdf (dernière consultation: le 10 mars 2013).



Étude de cas: une nouvelle approche de la lutte contre les adventices en Suède

Au début, personne n'y croyait, certains pensaient que c'était une blague et pourtant, une machine à désherber unique en son genre, inventée par Jonas Carlsson, un ingénieur suédois, rencontre un franc succès. Cette machine, baptisée *Combcut*, a bénéficié d'un financement au titre du PDR suédois (mesure 311), qui a aidé à la commercialiser.

La machine *Combcut* est un sarcloir mécanique qui utilise une toute nouvelle méthode brevetée pour exploiter les différences physiques entre les cultures et les adventices afin de tuer ces dernières dans les cultures de céréales sans utilisation d'herbicides. Selon Jonas Carlsson, «la machine utilise un peigne géant (*comb* en anglais) qui permet aux plantes les plus minces de passer à travers tout en coupant (*cut* en anglais) ou en écrasant les tiges plus épaisses des adventices importunes telles que le chardon et l'oseille. Il s'agit d'une toute nouvelle technologie, qui présente un grand potentiel dans le domaine de l'agriculture biologique ainsi que pour réduire fortement l'utilisation des produits chimiques dans la production agricole traditionnelle. L'agriculture est l'une de nos industries de base et nous devons utiliser la technologie de manière innovante afin de garantir qu'elle soit plus durable».

La mise au point de cette machine a été difficile pour M. Carlsson, qui a failli renoncer à plusieurs reprises, en particulier quand les autres doutaient de son invention. Son financement a aussi été difficile. «Nous étions dans une zone grise, avec un produit qui devait être développé et, dans le même temps, nous étions confrontés à des coûts élevés», explique-t-il. «Ni les sociétés de capital-risque ni les banques ne souhaitaient participer si l'opération ne bénéficiait pas d'une source fiable de capital. Les fonds apportés par le PDR pour faciliter la collaboration avec les développeurs d'entreprises et autres ingénieurs ont donc été essentiels.»

M. Carlsson a breveté la machine *Combcut* dans l'UE, en Russie, aux États-Unis, au Canada et en Australie. «Nous avons vendu 70 machines à ce jour et nous entrons dans un marché d'exportation en pleine croissance. Le potentiel est énorme et l'enseignement que j'ai tiré est simple: ne jamais abandonner, croire à ses idées. Des mesures d'aide et de soutien sont disponibles, autant en profiter!»

Pour de plus amples informations, consulter le site www.justcommonsense.eu.



Étude de cas: une exploitation agricole des Pays-Bas ouvre une station thermale et un centre de bien-être

Toute forme de diversification agricole nécessite un certain degré de vision et de courage, mais la conversion d'une entreprise d'élevage bien établie en station thermale et centre de bien-être est particulièrement audacieuse et innovante. Néanmoins, le potentiel de la mesure 311 (diversification vers des activités non agricoles) a permis de rajeunir une ancienne exploitation agricole familiale des Pays-Bas et de stimuler l'enthousiasme de deux générations de propriétaires.

«Nous sommes une famille d'agriculteurs traditionnels. Notre exploitation appartient à notre famille depuis 1645 et a pris sa forme actuelle en 1893», expliquent Frans et Marinka Steggink. «Cependant, nos trois filles ne souhaitaient pas reprendre la production laitière et les bâtiments de l'exploitation auraient dû être sérieusement modernisés pour nous permettre de continuer nos activités. Ainsi, tout en pensant à la modernisation de nos équipements, nous avons également commencé à examiner d'autres possibilités.»

La famille a décidé de remplacer l'unité d'élevage de vaches laitières et d'exploiter la tranquillité du milieu rural pour développer une station thermale et un centre de bien-être, avec un hébergement à la ferme de bonne qualité.

«Nous avons eu l'idée d'une station thermale franchisée en lisant un journal local», explique Frans Steggink. «Nous continuons à posséder la ferme, mais la franchise est exploitée par un entrepreneur, qui pilote le concept de station thermale. C'était une nouvelle aventure

pour nous tous et il nous a fallu deux ans de recherche et de planification pour mettre au point les détails du partenariat de franchise.»



© Boerderij Spa Nutter

Un plan d'activité a été élaboré avec l'aide de services de conseil et un financement de 20 % a été obtenu dans le cadre du programme de développement rural des Pays-Bas pour la période 2007-2013, ce qui a permis d'adapter les bâtiments de l'exploitation agricole et d'équiper le centre de bien-être.

La station thermale accueille plus de 100 clients par mois. De nombreux produits locaux sont utilisés, ce qui est également très attrayant pour la clientèle.

«Nous avons appris qu'il est important de demander de l'aide dès le début lorsqu'on prend des risques avec un nouveau projet d'entreprise. Dans notre cas, nous avons fait bon usage de l'aide des pouvoirs locaux et de la chambre de commerce. La municipalité est fière d'accueillir le premier projet pilote de station thermale, c'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser son nom, Nutter, dans notre projet», explique M. Steggink.

Pour de plus amples informations (en néerlandais), consulter le site <http://www.boerderijspa.nl>.

Au cours de la période de programmation actuelle, le concept d'innovation n'a généralement pas été associé à l'axe 2 (et à ses paiements compensatoires essentiellement fondés sur la surface pour la gestion durable des terres) dans la même mesure que pour les aides aux projets disponibles au titre des axes 1 et 3, décrites ailleurs dans le présent article. Cependant, comme l'explique Pille Koorberg, du centre de recherche agricole d'Estonie, «alors que les possibilités d'innovation sont relativement

peu nombreuses pour les agriculteurs dans le cadre des exigences de gestion strictement définies d'un régime d'aides agroenvironnemental, quelques approches intéressantes et innovantes pour la mise en œuvre peuvent être observées. Cela comprend la fourniture de services intégrée, ainsi que des approches collectives et menées par les acteurs locaux. Ici, dans la région de la mer Baltique, nous sommes très désireux de favoriser une réflexion plus créative entre les décideurs, les chercheurs

et les autres parties prenantes sur ces approches, afin de trouver des solutions communes à nos défis communs pour la gestion durable des terres».

Les mécanismes de mise en œuvre de l'axe 2 ont récemment été examinés en détail par le **groupe de réflexion du REDR sur la fourniture de services environnementaux** ⁽¹⁸⁾. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du REDR (voir également l'étude de cas sur la Roumanie).



Étude de cas: l'aide agroenvironnementale pour le développement des pâturages communs et des communautés en Roumanie

De nombreux États membres de l'UE comptent de vastes étendues de pâturages communs, en grande partie dominées par des systèmes traditionnels à faibles intrants et une agriculture à haute valeur naturelle, qui sont menacées par la baisse de leur rentabilité et la tendance continue à l'exode rural.

Selon Razvan Popa, un consultant en environnement local de la Fundatia ADEPT, la Roumanie «est confrontée à des problèmes similaires en Transylvanie et risque de perdre une grande partie de sa biodiversité si ses pâturages communs sont abandonnés. Toutefois, les agriculteurs locaux ont trouvé un moyen innovant d'utiliser les paiements agroenvironnementaux pour faire en sorte que les animaux continuent à paître sur les pâturages communaux, tout en soutenant le développement des communautés et des entreprises locales».

En 2010, un groupe de 20 agriculteurs de la commune de Șeica Mare, dans le comté de Sibiu, a formé l'association de pâturage CALVA, en partenariat avec les autorités locales. L'objectif de cette association est de collaborer en vue de l'utilisation totale et efficace des paiements agroenvironnementaux relevant de la mesure 214 en Roumanie, pour: i) protéger le paysage local et le patrimoine naturel; ii) développer les moyens de subsistance des membres de l'association et soutenir les investissements locaux dans les bâtiments, les équipements, la formation, les événements et d'autres activités.

L'association CALVA a signé un contrat quinquennal de fermage portant sur 940 hectares de pâturages communs, propriété de la mairie de Șeica Mare. Une fois ce contrat en place, l'association a bénéficié de paiements agroenvironnementaux



© Sabin Badarau

d'un montant total d'environ 200 000 euros par an. Une partie des recettes tirées de ces paiements agroenvironnementaux a ensuite été engagée dans un fonds de développement des communautés locales. Des investissements ont déjà été réalisés pour soutenir la transformation de produits agricoles locaux, pour améliorer l'élevage ainsi que pour dispenser des formations professionnelles aux populations locales et pour encourager des initiatives culturelles.

Il y a un grand potentiel pour l'application de cette approche dans d'autres régions et pays, mais ce processus prend du temps. Comme le dit Razvan Popa, «l'association CALVA est un modèle utile pour d'autres associations de pâturage qui sont intéressées par la constitution de partenariats avec leurs autorités locales en vue d'utiliser les pâturages communs à des fins économiques, environnementales et sociales. Cependant, durant les premières années d'une initiative de ce genre, il est difficile de répondre aux attentes initiales des agriculteurs et les processus décisionnels peuvent être lents, car tout doit être négocié et discuté entre les membres».

Les mesures du Feader pour stimuler l'innovation au cours de la période 2014-2020

Le rôle de l'innovation sera encore renforcé au cours de la période de programmation 2014-2020, et un accent particulier sera mis sur l'alignement de l'agriculture et du développement rural sur la stratégie Europe 2020 et sur la nécessité pour la croissance économique future d'être intelligente (fondée sur la connaissance et l'innovation), durable (respectant les besoins à long terme de la planète) et inclusive (bénéfique pour l'ensemble de la société). Dans sa proposition sur la politique de développement rural après 2013, la Commission européenne indique qu'«il importera de plus en plus d'améliorer la productivité agricole par la recherche, le transfert de connaissances, la promotion de la coopération et l'innovation» et propose, parmi les six nouvelles priorités transversales de la politique de développement rural et des interventions associées, de «favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales».

Outre l'instauration du PEI «Productivité et développement durable de l'agriculture» (voir la page 7), les mesures de développement rural

qui sont actuellement au service de l'innovation seront également élargies et renforcées. En particulier, et en dépit de ses niveaux relativement faibles d'utilisation à ce jour, la mesure 124 verra son champ d'application considérablement renforcé et étendu pour accueillir les diverses formes d'activités de coopération (économique, environnementale et sociale) qui sont appropriées et pertinentes à la lumière des différentes conditions de développement et structures rurales des États membres.

En renforçant la mesure de coopération, l'objectif est de trouver une solution au problème de la mauvaise coordination et de la fragmentation entre les acteurs du secteur agroalimentaire, et aussi d'améliorer l'innovation par la mise en commun des compétences, des aptitudes et des réseaux. Un soutien est proposé pour trois grands types d'activités de coopération:

- les activités de coopération associant deux acteurs ou plus, dans i) le secteur agricole ou sylvicole (coopération horizontale) et/ou dans ii) le secteur agroalimentaire et celui de la bioénergie (coopération verticale), y compris les établissements de recherche et de transfert de connaissances. Sont explicitement visés les projets pilotes, ainsi que la coopération interrégionale et internationale, ce qui élargit et complète l'approche territoriale de Leader;

- la création de pôles et de réseaux, qui regroupent une variété d'acteurs en vue du partage de besoins et de connaissances;
- la mise en place des groupes opérationnels pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (voir l'article sur le PEI à la page 7). Ces groupes seront déterminants pour la promotion de l'innovation dans un large éventail de domaines, et il est prévu qu'ils rassemblent les agriculteurs, les chercheurs, les conseillers, les entreprises et d'autres acteurs afin de lancer et de mettre au point de nouvelles approches dans différents domaines du secteur agricole. La mesure de coopération soutiendra à la fois la mise en place des groupes opérationnels (en réunissant différents acteurs en un partenariat ciblé autour d'un plan de projet concret) et la réalisation des projets.

Les mesures proposées pour soutenir et favoriser l'innovation au cours de la prochaine période de programmation sont très prometteuses et ont un énorme potentiel pour accroître l'échange de connaissances ainsi que l'incubation et la réalisation de l'innovation dans de nombreux secteurs. En outre, il sera bientôt possible d'en discuter plus en détail, lorsque les orientations pour la programmation de l'innovation et la mise en œuvre du PEI seront publiées.





Le groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation

Le REDR contribue activement à la promotion de l'innovation dans le cadre de la politique de développement rural de l'UE. Le comité de coordination du REDR a mis en place un groupe de réflexion chargé d'examiner les formes de soutien apporté au transfert de connaissances et à l'innovation par les PDR actuels et de formuler des recommandations pour la conception et la mise en œuvre de la prochaine génération des PDR (période 2014-2020). Ce groupe de réflexion analysera également des aspects pertinents pour la mise en œuvre du PEI «Productivité et développement durable de l'agriculture» ainsi que pour la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels.

Le groupe de réflexion comprend environ 40 experts issus de toute l'UE. Ces experts ont répertorié des exemples de projets innovants, ont analysé les facteurs qui ont favorisé leur succès et, à partir des résultats, ont produit un ensemble d'enseignements pouvant être utilisés par les décideurs politiques lors de la conception et de la mise en œuvre de la prochaine génération des PDR. Les

activités du groupe de réflexion ont été menées en deux phases, de juin à décembre 2012 («première phase») et de janvier à juin 2013 («deuxième phase») ⁽¹⁹⁾.

Pendant la première phase, le groupe de réflexion a rédigé un document d'information ⁽²⁰⁾ qui donne un aperçu de l'évolution récente de la réflexion sur le transfert de connaissances et l'innovation dans

le contexte du développement rural. Ce document évalue la contribution des mesures des PDR actuels, ainsi que la contribution potentielle des mesures proposées pour la période 2014-2020, dont la création du PEI agricole. Il fournit également le cadre conceptuel de référence pour les travaux du groupe de réflexion et, au cours de sa rédaction, trois éléments sont devenus manifestes:

⁽¹⁹⁾ Les résultats des travaux du groupe de réflexion peuvent être consultés sur le portail de la recherche et de l'innovation du site du REDR: http://enrd.ec.europa.eu/themes/research-and-innovation-gateway-development/kt-innovation/kt-focus-group/fr/kt-focus-group_fr.cfm.

⁽²⁰⁾ http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=B16BBB7D-ACD0-6C6C-2AAE-94E5AD789E16

Enseignements tirés

Le groupe de réflexion a tiré plusieurs enseignements utiles des cas analysés:

- ✓ il faut motiver les innovateurs potentiels: il arrive très souvent qu'une innovation potentielle ait été conçue mais que les parties prenantes n'aient pas les connaissances et le soutien nécessaires pour continuer;
- ✓ les services de conseil et les médiateurs de l'innovation peuvent être déterminants pour faciliter un processus qui peut présenter un haut niveau de complexité et associer de multiples acteurs;
- ✓ une bonne communication et une bonne coopération sont des facteurs de réussite indispensables;
- ✓ l'évaluation des besoins du marché est une condition préalable à l'innovation: comprendre les tendances du marché permet de définir les domaines dans lesquels il y a lieu d'innover;
- ✓ la combinaison d'une variété de fonds et de mesures permet de mettre en œuvre des projets plus complexes et plus ambitieux;
- ✓ la constitution d'un partenariat adéquat est importante pour garantir la motivation, les compétences et les connaissances sur le sujet;
- ✓ un modèle d'activité qui peut être adapté aux spécificités locales et qui intègre les caractéristiques économiques, sociales et culturelles de la région concernée est nécessaire;
- ✓ les pouvoirs publics et les règlements doivent être suffisamment souples pour permettre la mise en œuvre d'une politique de développement rural qui soutienne une innovation en perpétuelle évolution;
- ✓ la prise de risques et la possibilité d'un échec font partie intégrante du processus d'innovation;
- ✓ il importe de mettre en place un cadre clair pour définir les mesures et les conditionnalités qui peuvent conduire à l'innovation.

- a) la notion d'innovation dans le contexte du développement rural ne doit pas se limiter à une seule définition. Comme les situations varient selon le contexte, en particulier en ce qui concerne les recommandations politiques, l'innovation doit plutôt être considérée comme un processus permanent d'adaptation à des contextes spécifiques et à des besoins en constante évolution;
- b) les systèmes actuels d'échange des connaissances et d'innovation ont tendance à se concentrer sur l'agriculture. L'innovation environnementale et sociale ainsi que la mise au point de nouvelles méthodes de coopération, par exemple entre les administrations publiques, les agriculteurs et d'autres parties prenantes des zones rurales, sont également très importantes;
- c) la politique doit stimuler une «culture de l'innovation» qui va au-delà des acteurs des systèmes

d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole.

Pendant la première phase de ses travaux, le groupe de réflexion a conçu un questionnaire pour recueillir et évaluer les expériences des PDR actuels au service du transfert de connaissances et de l'innovation. Plus de 65 exemples de projets ont été communiqués par 17 États membres, ce qui représente une base factuelle solide pour procéder à des analyses approfondies et formuler de premières recommandations politiques au niveau européen et national. En outre, le groupe de

réflexion a confirmé que le PEI sera déterminant pour la création d'un «climat propice à l'innovation» dans les PDR de la période 2014-2020. En substance, il a tiré les conclusions suivantes:

- 1) les États membres ont exprimé le besoin de recevoir des conseils sur la manière de soutenir les processus d'innovation ascendants et les réseaux d'innovation émergents. Les enseignements tirés des expériences pratiques peuvent être mis à profit pour élaborer les actions des États membres comme celles de l'UE;



2) la politique de développement rural actuelle a déjà servi à expérimenter plusieurs instruments qui soutiennent l'innovation, tels que la mesure 124 (coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole), les groupes d'action locale et les réseaux ruraux nationaux.

Premières recommandations politiques

Sur la base des enseignements tirés, le groupe de réflexion a formulé de premières recommandations politiques pour six domaines d'intervention concernés:

i) simplifier la réglementation dans le domaine du développement

rural: réduire la charge administrative liée à tous les projets innovants;

ii) relier les réseaux des PDR, les réseaux d'innovation et les réseaux du PEI au sein du PEI: investir dans la bonne communication et dans la bonne coordination au sein du PEI et au niveau des États membres et de l'UE;

iii) mettre en place un climat propice à l'innovation: envisager les processus d'innovation complexes, permettre la prise de risques et l'échec, suivre une approche graduelle pour la planification et le financement, tirer des enseignements de l'expérience et partager les connaissances acquises;

iv) stimuler la participation d'un grand nombre de parties prenantes: commencer par informer

dès à présent les acteurs concernés sur les objectifs des groupes opérationnels du PEI pour la période 2014-2020 et sur les possibilités qu'ils offrent, avec l'appui des réseaux ruraux nationaux;

v) renforcer les actuels systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole: veiller à ce que leurs acteurs aient connaissance du potentiel des groupes opérationnels du PEI;

vi) soutenir les réseaux pertinents au stade de la constitution des groupes opérationnels: inviter les groupes de développement local menés par les acteurs locaux ou les GAL à lancer et à soutenir l'innovation au niveau microrégional et transnational et à utiliser le PEI au cours de la prochaine période de programmation.



© Tim Hudson



Le rôle de Leader dans l'innovation

L'innovation est un principe fondamental de l'approche Leader depuis sa création. Cette approche encourage le développement d'une culture de la créativité dans les territoires couverts par les GAL des États membres. L'innovation qui, à ses débuts, était une approche pilote dans certaines régions européennes, permettant à des partenariats locaux de concevoir et mettre en œuvre une stratégie en faveur du développement de leur région, a désormais été intégrée en tant qu'outil intersectoriel pour la mise en œuvre locale de la politique de développement rural. Au cours de la période de programmation 2014-2020, Leader évoluera, une fois de plus, vers la mise en place de groupes de développement local menés par les acteurs locaux au moyen d'une stratégie multifonds, et il deviendra ainsi un outil permettant aux communautés de soutenir des projets plus complexes, ce qui devrait encourager des niveaux plus élevés d'innovation.

L'innovation en tant que priorité a été introduite dans la politique de développement rural par l'initiative communautaire Leader. Le concept pilote de Leader, tel que défini par la communication de la Commission sur Leader+ ⁽²¹⁾, souligne les multiples aspects de l'innovation, définie comme suit:

- l'émergence de nouveaux produits et services qui incorporent les spécificités locales, de nouvelles méthodes permettant de combiner

entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène;

- la combinaison et les liaisons entre des secteurs de l'économie traditionnellement séparés les uns des autres, des formes originales d'organisation et d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet.

Surtout, l'innovation est une dimension importante de la stratégie de développement local. Le rapport 2010 d'évaluation ex post de Leader ⁽²²⁾ reconnaît que le caractère pilote des stratégies a encouragé l'innovation, notamment en reconfigurant les acteurs locaux et en leur permettant de mener de nouvelles activités, en combinant les activités existantes selon de nouvelles approches et en reliant les compétences locales à des sources externes de connaissances et de technologies. Leader incite

⁽²¹⁾ Communication de la Commission aux États membres du 14 avril 2000 fixant les orientations pour l'initiative communautaire concernant le développement rural (Leader+) (2000/C 139/05), JO C 139 du 18.5.2000.

⁽²²⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/leaderplus-expost/index_en.htm

à l'ouverture d'esprit; toutefois, cela ne signifie pas seulement regarder au-delà des frontières géographiques, mais également percevoir les spécificités de sa région d'une manière nouvelle.

Auparavant, l'innovation était essentiellement considérée comme un processus de recherche et d'apprentissage linéaire. Aujourd'hui cependant, une nouvelle approche systémique de l'innovation a été reconnue, laquelle met l'accent sur l'importance des mécanismes sociaux. Ce genre d'innovation est possible grâce à l'apprentissage commun, au partage d'informations et à l'échange de connaissances, ce qui en fait un processus commun, social et continu dans lequel la combinaison de différentes sources et différents types de connaissance crée quelque chose de nouveau et d'innovant⁽²³⁾.

En tant qu'approche territoriale, participative et endogène du développement rural, Leader incarne cette approche systémique de l'innovation, car il permet aux communautés locales des zones rurales d'utiliser leurs connaissances et l'apprentissage pour développer les ressources locales. Ce processus renforce les capacités des communautés locales et facilite la création de réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux pour l'échange de connaissances⁽²⁴⁾, soit les ingrédients essentiels nécessaires pour encourager et favoriser l'innovation.

Le renforcement du capital social et la promotion du travail en réseau sont considérés comme la base d'une méthode Leader innovante, en raison de la conviction selon laquelle une communauté solide et efficace affiche une cohésion sociale et dispose de niveaux élevés de capital social et culturel⁽²⁵⁾. Cette approche ascendante, qui intègre le renforcement des capacités et la mise en réseau, aide à renforcer le capital social



© Tim Hudson

et la cohésion des zones rurales, ce qui encourage à son tour la mise au point d'approches innovantes, créant un environnement dans lequel les innovateurs sont plus susceptibles de prospérer⁽²⁶⁾.

Ce nouveau type d'innovation «sociale» a été florissant dans le cadre de l'approche Leader et a permis aux partenariats locaux de développer les éléments nécessaires pour soutenir de nouveaux produits, procédés et services innovants, encouragés et soutenus par les acteurs locaux. La capacité de Leader à capter et utiliser les connaissances locales au sein de réseaux sociaux solides et constitués selon une approche ascendante a été la clé de son succès pour la promotion de l'innovation.

L'innovation dans un contexte local

Les GAL sont encouragés à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement local innovantes. Ce faisant, ils doivent élaborer leur propre définition de l'innovation, interprétée comme désignant une «nouveau» dans un contexte local spécifique. L'innovation peut être la mise en œuvre d'idées et de solutions connues ailleurs mais nouvelles dans une région donnée (qu'il s'agisse d'une approche, d'une méthode, d'un produit, d'un projet, d'un marché, etc.). Il s'ensuit

que l'on peut obtenir des définitions différentes de l'innovation selon le GAL concerné⁽²⁷⁾. L'approche ascendante de Leader donne la priorité à la base, qui développe continuellement des solutions ingénieuses pour aider à améliorer les moyens de subsistance et promouvoir la durabilité. Ancrer l'innovation sur les problèmes, les ressources, les capacités et les conditions socio-économiques au niveau local est essentiel pour les communautés locales, qui maintiennent le contrôle des processus et des résultats. L'innovation par la base exige des politiques adaptables et localement inclusives.

Leader explore des «niches», où la petite innovation peut s'épanouir. Il a également un rôle à jouer dans le soutien à l'innovation inclusive, dont les résultats sont répartis à parts égales parmi les acteurs locaux, y compris les acteurs en marge de la croissance économique.

Leader et la coopération et le transfert de connaissances

Leader encourage également la coopération interrégionale et transfrontalière et les actions communes entre zones rurales. À la mi-avril 2013, au moins 913 projets interterritoriaux (données provenant de 16 États membres) et 330 projets transnationaux avaient été approuvés.

⁽²³⁾ Oreszczyn, S., Lane A.B. et Carr, S. (2010), «The role of networks of practice and webs of influencers on farmers' engagement with and learning about agricultural innovations», *Journal of Rural Studies*, 26: 404-417.

⁽²⁴⁾ Convery, I., Soane, I., Dutson, T. et Shaw, H. (2010), «Mainstreaming Leader delivery of the RDR in Cumbria: an interpretative phenomenological analysis», *Sociologia Ruralis*, 50: 370-391.

⁽²⁵⁾ Dargan, L., Shucksmith, M. (2008), «Leader and Innovation», *Sociologia Ruralis*, vol. 48, n° 3.

⁽²⁶⁾ CPRA de l'UE (2012), *Agricultural knowledge and innovation systems in transition — a reflection paper*, Bruxelles.

⁽²⁷⁾ Rapport détaillé — Groupe de réflexion du sous-comité Leader du REDR «Préserver le caractère novateur de Leader».

Les activités de coopération représentent différentes sources d'inspiration pour les GAL. La coopération avec des GAL d'autres pays permet d'accéder à des idées alternatives pour le développement rural et, en général, sans coopération, les types de projets entrepris n'auraient pas été mis en œuvre ou n'auraient pas pu être mis en œuvre ⁽²⁸⁾.

Dans de nombreux cas, ce partage de connaissances, d'informations et de nouveaux points de vue rendu possible grâce aux activités de coopération a conduit à des innovations assez radicales. Le partage de la mise en œuvre d'une innovation avec des partenaires peut également être considéré comme une possibilité d'atténuer les risques perçus au niveau local, ce qui permet d'obtenir la confiance nécessaire pour gagner le soutien des acteurs locaux.

La coopération de plusieurs territoires couverts par des GAL, en particulier lorsqu'elle s'accompagne de l'établissement de partenariats, gagne en importance à mesure que l'innovation évolue. La plupart des innovations commencent au niveau local, sur une petite échelle. Certaines font ensuite partie d'une action coopérative commune, partagée par plusieurs territoires. Ce partage contribue au renforcement de

l'innovation et permet de consolider et d'élargir l'activité, le procédé ou le produit qui en résulte.

L'arrivée de nouveaux partenaires dans le cadre de la coopération peut aussi accroître la disponibilité des compétences, des connaissances et des aptitudes, ce qui renforce davantage encore le développement et le succès de l'innovation. Les actions de coopération et les actions communes permettent de déterminer les besoins et de trouver des solutions plus efficaces.

L'intégration de Leader et les possibilités futures

L'intégration de Leader au cours de la période de programmation 2007-2013 a permis d'augmenter la couverture des GAL mettant en œuvre l'approche Leader, dont le nombre a plus que doublé. Cela a renforcé l'accent mis par la politique rurale sur la reconnaissance de l'importance du contexte local, de l'approche ascendante et de l'innovation dans les zones rurales. Pendant toute la durée de vie de Leader, l'innovation a été constatée dans une large gamme d'activités de développement rural. Tandis que d'autres mesures politiques ont eu tendance à se concentrer sur l'innovation dans le secteur de l'agro-industrie, l'approche Leader

a soutenu l'innovation dans tous les aspects du développement rural durable.

Une plus grande participation à l'approche Leader a conduit à davantage d'innovation et à une augmentation considérable du niveau de coopération entre les GAL ainsi qu'au niveau interrégional et transnational. Surtout, elle a aussi permis aux nouveaux GAL de bénéficier des connaissances et des informations des GAL existants sur les procédés et les projets.

De même, elle a soutenu l'innovation en cours dans les communautés qui mettent en œuvre Leader sur leur territoire depuis plusieurs périodes de programmation. Il existe de nombreux exemples de projets déjà soutenus qui continuent à être développés, en explorant de nouvelles innovations après la période de financement initiale ou, comme dans l'exemple hongrois de formation à l'esprit d'entreprise dans les écoles, lorsque les infrastructures, le savoir-faire ou les marchés développés au cours de projets précédents inspirent ou renforcent l'innovation. Plus un GAL et la communauté qu'il représente deviennent expérimentés, plus ils sont confiants pour gérer les risques et encourager l'innovation.



⁽²⁸⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/leaderplus-expost/chapter42_en.pdf



Étude de cas: Leader et l'innovation dans le secteur de l'agro-industrie — formation à l'esprit d'entreprise dans les écoles rurales de Hongrie

© Koppányvölgye LAG



La région de Transdanubie est une zone agricole caractérisée par de petites implantations, un faible nombre de petites et moyennes entreprises, peu de produits locaux et la pauvreté rurale, ce qui entraîne une

forte émigration. Cette région compte cependant un très riche folklore et un patrimoine naturel en plein essor quoique sous-exploité. Afin d'encourager les jeunes à rester dans la région ou à y retourner, un modèle innovant de formation à l'esprit d'entreprise a été mis au point.

Un nouveau cours, intitulé «Compétences entrepreneuriales et identité locale», a été introduit dans les écoles pour les élèves âgés de 10 à 14 ans. Pleinement intégrés dans les programmes officiels, ces leçons et ateliers pratiques sont constitués d'un ou de deux modules par semestre.

Chaque module porte sur un produit local (confiture de fruits, saucisses, cornichons, bougies à base de cire d'abeille ou savon, par exemple) et comprend au moins deux cours préparatoires intégrés dans des matières traditionnelles, telles que l'histoire locale, la biologie ou la chimie, qui permettent aux élèves de

connaître le contexte culturel, les technologies, les procédés, les matériaux et d'autres aspects liés au produit sélectionné. Sont ensuite organisés des ateliers pratiques, durant entre quatre et six heures, au cours desquels les élèves fabriquent eux-mêmes le produit. Enfin, des leçons d'évaluation, qui sont intégrées dans des matières traditionnelles telles que les mathématiques ou l'art, permettent aux élèves de calculer les coûts, les prix, le chiffre d'affaires, etc., et de préparer des modèles pour le produit.

Ce cours utilise aussi des produits de la communauté locale, des ateliers financés par Leader et une école de laiterie expérimentale, qui comprend une étable avec deux vaches traditionnelles et une petite unité de transformation du lait, également soutenue par Leader.

Comme l'explique Géza Gelencsér, président de l'association de développement Vox Vallis et du GAL Koppányvölgye, «l'infrastructure fournie par Leader nous a permis de mettre au point ce programme de formation innovant dans nos écoles. Cela a donné aux enfants la chance d'acquérir une expérience véritablement pratique du travail avec des produits locaux, tout en garantissant qu'ils comprennent également les compétences financières et en marketing nécessaires pour assurer le succès d'une entreprise. Il est essentiel que Leader soit en mesure de fournir une flexibilité au niveau local, au stade de la demande comme à celui de la mise en œuvre. Grâce à ce soutien et à cette flexibilité, nous pouvons encourager les habitants de notre communauté à tenter de nouvelles choses et à développer de nouveaux produits et de nouveaux procédés».

L'intégration de Leader s'est toutefois accompagnée de ses propres défis. L'augmentation des charges administratives et les indicateurs de réussite utilisés au niveau des États membres ont, dans certains cas, entravé la volonté des GAL de soutenir des projets plus risqués, plus innovants. Les innovateurs ont aussi rencontré des difficultés avec le processus de demande et la rigidité perçue du fonds pour ce qui est de la possibilité de modifier un projet une fois celui-ci approuvé.

Les enseignements tirés quant aux effets de l'intégration sur la capacité

de Leader à agir comme un catalyseur de l'innovation peuvent être transférés à la prochaine période de programmation. Il est à espérer qu'ils permettront d'assurer la flexibilité locale nécessaire pour s'adapter aux besoins des innovateurs locaux et de leurs projets.

La portée de l'approche Leader devrait considérablement augmenter au cours de la période 2014-2020. Grâce au modèle de développement local mené par les acteurs locaux, les GAL seront en mesure d'utiliser une combinaison de

différents fonds et différentes mesures pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement local. Cette extension des activités de Leader a le potentiel de permettre aux zones rurales de renforcer le capital social et l'identité commune qui sous-tendent l'innovation et de rechercher des solutions innovantes aux problèmes locaux grâce à une gamme beaucoup plus large de mesures. Cela permettra ensuite d'élaborer des projets plus complexes et plus innovants qui pourront utiliser les différents «volets» de financement qui seront mis à leur disposition.



Le partenariat européen d'innovation, les groupes opérationnels et Leader

Le projet d'orientations pour la programmation de l'innovation et la mise en œuvre du PEI «Productivité et développement durable de l'agriculture» indique que les groupes opérationnels et les GAL de Leader peuvent capter les idées des acteurs concernés et favoriser la mise en place de projets. Toutefois, les GAL agissent sur la base d'une stratégie globale de développement local pour une région rurale donnée. Ils approuveront plusieurs projets pour mettre en œuvre cette stratégie. En revanche,

un groupe opérationnel du PEI se construit autour d'un projet d'innovation concret, destiné à trouver une solution à un problème spécifique, sans être nécessairement lié à un territoire spécifique ou à une stratégie prédéfinie. La mise en œuvre du projet peut également durer moins de sept ans. En théorie, un GAL pourrait lancer un groupe opérationnel si son action correspond à un objectif de la stratégie de développement local.

L'accès à plusieurs fonds complémentaires fournit également aux GAL une bien plus grande possibilité d'utiliser Leader comme un moyen de développer l'innovation spatiale au moyen de mesures plus génériques. Le caractère géographiquement ciblé des GAL permet le développement d'une innovation adaptée au contexte local, qui crée de la valeur ajoutée pour la mise en œuvre d'autres interventions politiques. Tandis que de nombreuses politiques ont tendance à offrir une intervention générale

et superficielle, l'approche Leader peut être appliquée dans une variété de contextes pour encourager et soutenir l'innovation, ce qui permet à ces politiques d'être mieux adaptées à un contexte spécifique. Cette approche a été utilisée avec succès dans le cadre du projet LIFE Burren en Irlande, où le soutien de Leader a permis à des pratiques de gestion des exploitations agricoles ciblées localement de soutenir des mesures de préservation de l'environnement à l'échelle du paysage.

La prochaine période de programmation a le potentiel d'accroître la flexibilité et le ciblage de l'approche Leader, ce qui permettra aux GAL d'utiliser davantage Leader en tant qu'outil d'innovation, renforcera les capacités et la cohésion sociale nécessaires pour encourager les innovateurs et fournira les ressources financières nécessaires pour stimuler l'innovation dans une gamme de contextes de projets.



Étude de cas: Leader et l'innovation dans le secteur de la préservation de la nature — le projet LIFE Burren en Irlande

Une grande partie de la région du Burren a été classée zone spéciale de conservation au titre de la directive «Habitats» de l'UE. Cependant, les méthodes d'agriculture extensive traditionnellement pratiquées dans la région ne sont plus financièrement viables et ce paysage unique était dès lors menacé. Les régimes d'aides agroenvironnementaux existants étaient génériques et ne permettaient donc pas nécessairement de créer des groupements géographiques de bénéficiaires d'une manière qui assure la fourniture de biens publics ou qui encourage l'utilisation de solutions innovantes.

Le projet LIFE Burren a été élaboré pour améliorer l'efficacité des régimes d'aides agroenvironnementaux existants en adoptant une approche participative et localement ciblée de la gestion des terres et en renforçant la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre ce nouveau système eux-mêmes. En cherchant à relever les défis locaux, ce projet pourrait également fournir des biens publics environnementaux qui sont uniques au paysage du Burren, tout en utilisant l'approche Leader pour construire la base de compétences des agriculteurs et les aider à mettre au point des produits et services innovants et adaptés au marché.

Dans le cadre de ce projet, un processus de recherche appliquée et participative a été élaboré pour déterminer quels processus et pratiques agricoles innovants étaient favorables à l'environnement et en mesure de répondre aux défis commerciaux et sociaux. Pour ce faire, il a été nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs et de s'appuyer sur leurs connaissances et leur savoir-faire traditionnels. Ces innovations ont ensuite été utilisées pour élaborer des plans de gestion spécifiques aux exploitations, ce qui a entraîné l'adaptation des pratiques agricoles traditionnelles pour intégrer des éléments modernes bénéfiques. Ces plans ont été expérimentés avec succès dans vingt exploitations agricoles différentes de la région du Burren.

Le projet LIFE Burren a donné lieu à un changement de modèle, les agriculteurs devenant les gardiens actifs de leur propre environnement. Ce rôle innovant a nécessité que les agriculteurs acquièrent un éventail de compétences nouvelles, notamment dans les domaines de l'élimination des espèces envahissantes, de la restauration des murs et de la protection des ressources en eau, afin de mettre en œuvre les plans de gestion spécifiques à leur exploitation. Un financement de Leader a été obtenu pour développer et partager les connaissances et le savoir-faire au moyen de cours de

formation ciblés, permettant aux agriculteurs et aux autres habitants des zones rurales d'acquérir ces compétences pour les appliquer sur leur propre exploitation ou dans d'autres exploitations de la région. Cette approche innovante a permis à la communauté agricole de préserver elle-même la nature et, ainsi, de devenir durable.

L'utilisation de Leader pour soutenir le caractère géographique ciblé du projet ainsi que l'approche participative et ascendante d'échange des connaissances, en mobilisant directement les agriculteurs, a été essentielle à la réussite du projet. Cet exemple illustre bien la manière dont les mesures existantes des PDR, en l'occurrence la mesure agroenvironnementale, peuvent être complétées par des initiatives plus ciblées localement, comme Leader, qui ont un plus grand potentiel pour fournir des biens publics environnementaux localisés. Cela inclut les possibilités d'apporter de la valeur ajoutée grâce à l'innovation axée sur le marché.

Le gestionnaire du projet LIFE Burren, Brendan Dunford, a résumé son projet comme suit: «Nous avons toujours considéré les agriculteurs comme une ressource précieuse plutôt que comme une menace. Dans cette optique, nous avons écouté attentivement les agriculteurs, adopté une approche très pratique pour résoudre les problèmes, réduit les démarches administratives, proposé un système de paiement équitable et, surtout, laissé aux agriculteurs la marge de manœuvre et la souplesse nécessaires pour qu'ils réalisent pleinement leur potentiel en tant que gardiens de leur territoire.»



© Brendan Dunford



Évaluer l'innovation dans le contexte du développement rural

L'innovation est un thème transversal important du développement rural, mais les risques inhérents qu'elle comporte signifient qu'elle est difficilement compatible avec l'évaluation des politiques et des programmes. En intégrant les aspects sociaux dans l'innovation et en suivant quatre voies de réussite, nous pourrions améliorer l'efficacité de l'identification, de l'analyse et du transfert des processus d'innovation dans le cadre de l'évaluation du développement rural.

La quête de l'innovation est au cœur de la politique européenne de développement rural. Il s'agit d'un thème central du Feader et des politiques de développement plus générales de l'UE, notamment les programmes de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Non seulement l'innovation est la pierre angulaire du renforcement de la compétitivité, mais elle est aussi un thème transversal pour plusieurs activités socio-économiques des zones rurales, où les PME dominent et les communautés luttent pour leur développement endogène.

Toutefois, si la situation des zones rurales rend légitime l'intervention publique pour encourager l'innovation, l'évaluation efficace de cette

dernière représente un problème. Non seulement il est difficile d'évaluer l'innovation, mais le processus même d'évaluation peut en fait décourager l'innovation en raison de sa nature risquée et imprévisible. Rechercher des changements radicaux plutôt que des évolutions progressives liées à l'exploitation d'une nouveauté ⁽²⁹⁾ comporte un taux d'échec plus élevé, du moins selon de nombreuses mesures traditionnelles de la performance, ce qui peut décourager la mise au point d'autres projets novateurs.

Que peut-on donc faire pour remédier à cette situation? Comment l'évaluation au niveau des projets, des programmes et des politiques peut-elle non seulement permettre d'évaluer plus efficacement

l'innovation, mais également en faire un outil propre à identifier, analyser et transférer les processus d'innovation dans le contexte du développement rural?

Intégrer l'innovation sociale dans le développement rural

L'innovation est le plus souvent envisagée du point de vue économique, en particulier l'application descendante des sciences et de la technologie pour produire des techniques efficaces. Toutefois, on assiste ces dernières années à un gain d'intérêt pour l'innovation sociale, qui se produit selon une approche ascendante et intervient non par l'intermédiaire de la technologie mais plutôt au niveau de la pratique sociale ⁽³⁰⁾.

⁽²⁹⁾ Commission européenne (1995), «Livres vert sur l'innovation».

⁽³⁰⁾ Howaldt, J., Schwarz, M. (2010), *Social innovation: concepts, research fields and international trends*.



L'innovation sociale vise à produire des avantages sociaux durables par de nouvelles formes d'action collective, dans le but de changer les attitudes, les comportements et les mentalités afin d'améliorer le bien-être des personnes et d'augmenter les niveaux de participation. Elle vise également à autonomiser les citoyens en augmentant leurs capacités sociopolitiques et leur accès aux ressources. Au niveau de la base, l'innovation sociale est de plus en plus reconnue en raison des réseaux d'activités et d'organisations générateurs de nouvelles solutions et idées selon une approche ascendante, fondée sur l'élaboration d'approches de niches innovantes et sur le renforcement de la résilience des communautés locales ⁽³¹⁾. En bref, l'innovation sociale est au cœur de la politique de développement rural et du Feader et devrait dès lors être plus pleinement intégrée dans l'innovation.

Si l'on admet que la prise en considération des aspects sociaux en plus des aspects techniques permet de dresser un tableau plus complet de l'innovation dans le contexte du développement rural, il reste un problème difficile à résoudre. Comment l'évaluation peut-elle promouvoir l'innovation plutôt que, au mieux, ne pas réussir à la capter et, au pire, la décourager en mettant l'accent sur la mesure de la performance et en insistant trop sur la gestion et la mise en œuvre?

Évaluer l'innovation technique et sociale: quatre voies de réussite

La réponse réside dans l'approche adoptée pour l'évaluation au niveau des projets, des programmes et des politiques, pour laquelle nous proposons quatre voies de réussite:

- 1) l'évaluation doit être davantage axée sur les résultats;
- 2) les parties prenantes doivent participer davantage au processus d'évaluation;
- 3) l'intégration précoce de l'innovation dans les cadres d'évaluation est fondamentale;
- 4) l'évaluation doit examiner les expériences passées ainsi qu'être tournée vers l'avenir.

À de nombreux égards, la première voie de réussite sous-tend les trois autres. Plutôt que de chercher à mesurer la performance de l'innovation simplement en examinant les techniques produites, les résultats doivent être la nouvelle priorité décisive de l'exercice d'évaluation. Par exemple, évaluer le nombre de personnes qui ont reçu une formation commerciale spécialisée peut ne pas saisir les véritables résultats de cette formation, comme une plus grande confiance et une meilleure estime de soi ou la création de réseaux personnels plus forts, ce qui a des conséquences à la fois pour le développement des entreprises et pour la qualité de vie. L'évaluation peut également ne pas tenir compte des changements dans la manière dont les entreprises cherchent désormais à collaborer avec les communautés locales et leur chaîne d'approvisionnement. Ce sont ces résultats plus profonds qui devraient devenir le principal critère de référence pour



Il est préférable de se concentrer sur les résultats: les techniques produites sont trop cliniques. L'évaluation des résultats permet de dresser un tableau détaillé. Il est ensuite possible de comprendre le contexte et le pourquoi de ce qui se passe.

Le succès de l'innovation, et non plus simplement des mesures standard qui peuvent récompenser la médiocrité ou conclure de manière prématurée à un échec.

En réalité, c'est rarement le cas, en partie parce que les résultats de l'innovation sont difficiles à recenser: souvent, ils sont de grande envergure et peuvent avoir de profondes répercussions qui vont au-delà du mandat initial d'un projet ou d'un programme. Les résultats sont aussi plus difficiles à mesurer. Toutefois, se concentrer sur les résultats signifie que les effets les plus importants seront captés et mesurés, et pas uniquement les éléments qui sont faciles à mesurer.

Cependant, si les résultats de l'innovation sont plus difficiles à détecter et à mesurer, comment atteindre cet objectif? La réponse réside dans les deux voies de réussite suivantes. Il convient de véritablement associer les parties prenantes — les acteurs qui créent, qui encouragent et qui stimulent l'innovation et en bénéficient — au processus d'évaluation. La participation des parties prenantes devrait être considérée comme un voyage, comme une approche itérative qui alimente le processus d'évaluation à mesure qu'il évolue avec l'apprentissage et les découvertes. Cela permettra de garantir non seulement que les résultats appropriés seront captés, mais également que le processus d'apprentissage de l'innovation pourra être transféré entre les parties prenantes dans le cadre du déploiement d'un projet ou d'un programme.

Il est tout aussi important d'associer suffisamment tôt les parties prenantes au processus afin que les résultats potentiels de l'innovation puissent être détectés, compris et suivis dès le premier jour.

Ce processus devrait aller de pair avec une intégration précoce de l'innovation dans les cadres d'évaluation. La nécessité d'une participation précoce des parties prenantes et le recensement des résultats potentiels de l'innovation devraient devenir des éléments centraux des cadres d'évaluation des PDR. Au niveau des projets, les bénéficiaires devraient dès le début être informés de l'éventail des résultats possibles et de l'éventualité d'obtenir d'autres résultats en raison d'une chaîne d'événements.

La dernière voie de réussite renforce cette nécessité mais reconnaît également l'existence d'un défi particulier pour l'évaluation de l'innovation: les délais étant plus longs pour l'innovation (à la fois sociale et technique), les approches d'évaluation doivent également adopter un point de vue prospectif en plus de simplement évaluer les expériences passées. Deux principaux éléments peuvent être formulés à ce sujet. Premièrement, entreprendre un exercice de prévision au début d'un projet ou d'un programme non seulement fournit une feuille de route pour évaluer les résultats de l'innovation à mesure

qu'ils apparaissent, mais cela aide aussi les gestionnaires de projets et de programmes à planifier plus efficacement les projets et programmes afin que ces résultats puissent être atteints. Le processus d'évaluation devient alors synonyme de processus d'innovation à mesure qu'il évolue.

Deuxièmement, évaluer les résultats de l'innovation selon une approche *prévisionnelle* et *évaluative* à tout moment du cycle de vie d'un projet ou d'un programme permet de mesurer les avancées aussi bien que les possibilités. Cela signifie à son tour qu'on laisse plus de temps aux «échecs» pour qu'ils deviennent des réussites. Après tout, innover, c'est prendre des risques et apprendre de ses erreurs, et cela prend du temps.

Un cadre pour l'évaluation de l'innovation dans le contexte du développement rural

Tout cela sonne bien en théorie mais, dans la pratique, quels véhicules d'évaluation sont les plus adaptés aux quatre voies de réussite? On peut par exemple proposer le cadre du rendement social des investissements. En effet, en reconnaissant les atouts de cette approche, le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni a récemment commandé une

C'est en examinant ce qui ne fonctionne pas que l'on peut avoir une meilleure compréhension. L'amélioration continue est ce qui importe: il faut regarder en arrière pour avancer. Replacer les choses dans un contexte plus général et apprendre de ses erreurs est essentiel.





© Tim Hudson

évaluation des axes 1 et 3 du PDR anglais sur cette base, en mettant l'accent sur l'identification, la mesure et l'évaluation des résultats du programme pour toutes les parties prenantes concernées.

Ancré dans la comptabilité sociale et l'analyse des coûts et avantages, le cadre du rendement social des investissements permet de mesurer la valeur selon une interprétation plus large ⁽³²⁾. Il vise délibérément à mesurer les changements selon des méthodes qui sont pertinentes pour les populations ou les organisations qui sont concernées par ces changements ou qui y contribuent. Il est nécessairement axé sur les résultats et recherche des indicateurs adaptés pour mesurer l'évolution de ces résultats. Il estime également la valeur financière des changements pour les monétiser dans un cadre coûts-avantages actualisé. En retour, cela permet de mesurer le rendement des investissements.

Le rendement social des investissements est également alimenté par les parties prenantes. Tous les acteurs qui sont concernés par le changement ou qui y contribuent

jouent un rôle important en aidant à évaluer les incidences d'un projet ou d'un programme. Ils contribuent aussi à façonner la «théorie» d'un projet ou d'un programme de manière à obtenir une compréhension détaillée de tous les résultats possibles et de leurs interdépendances sur diverses échéances. Ce processus peut être considéré comme une forme d'innovation en soi en raison de sa nature participative, et le fait qu'il permet de stimuler de nouvelles idées signifie que les concepteurs des programmes peuvent prendre conscience de résultats de l'innovation qui n'étaient pas pris en considération auparavant.

Toutefois, l'approche du rendement social des investissements ne consiste pas simplement à décrire et cartographier les résultats. Le rapport avantages/investissements obtenu est contextualisé au moyen de données qualitatives sous-jacentes afin de nuancer les chiffres, de leur apporter une signification concrète. Le rendement social des investissements peut être mesuré sur une base prévisionnelle ou évaluative, ce qui permet de capter et d'évaluer le potentiel des résultats de l'innovation

qui n'ont pas encore porté pleinement leurs fruits. En outre, et ce qui est essentiel pour les principes de base du Feader, le rendement social des investissements permet de suivre une approche d'évaluation triple, car cela permet de capter et de valoriser les résultats sociaux, économiques et environnementaux au sein d'un cadre cohérent et complet.

Lorsque les parties prenantes participent à l'analyse du rendement social des investissements tout au long du processus, leurs points de vue restent déterminants pour définir les objectifs d'un projet, d'un programme ou d'une politique. Cela met également en lumière les points à améliorer dans les relations et les réseaux, les solutions pour remédier aux difficultés et les moyens de régler les problèmes. En bref, le processus d'évaluation lui-même agit alors comme un véhicule pour encourager et transférer les bonnes pratiques en matière d'innovation à mesure qu'il évolue ⁽³³⁾. Ce processus reconnaît également que le succès vient souvent de l'échec, ce qui capte l'essence même de ce qu'est l'innovation.

⁽³²⁾ Bureau du Cabinet du Royaume-Uni (2012), «A guide to Social Return on Investment», The SROI Network.

⁽³³⁾ Pour de plus amples informations sur le rendement social des investissements, consulter le site <http://www.thesroinetwork.org>.

Informations essentielles

- ✓ Le principal défi pour l'agriculture à l'avenir n'est pas seulement de produire plus, il est aussi de produire de manière durable.
- ✓ Au cours de la prochaine période de programmation, le **PEI** aidera à resserrer les liens entre la politique agricole et la politique de développement rural ainsi qu'avec la politique en matière de recherche et d'innovation, en particulier l'initiative Horizon 2020.
- ✓ On constate actuellement l'existence d'un fossé entre la recherche et la pratique dans le domaine de l'innovation. Le PEI jouera un rôle de **médiation pour l'innovation**, afin de rapprocher le développement rural et la recherche.
- ✓ Le PEI est construit sur un **modèle d'innovation interactif**, dans lequel les éléments constitutifs de l'innovation devraient provenir de la science, de la pratique et des intermédiaires.
- ✓ L'une des six priorités proposées pour les PDR de la période 2014-2020 consiste à encourager **le transfert de connaissances et l'innovation** dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales.
- ✓ La **mesure de coopération** au développement rural pour la période 2014-2020 permettra de financer des **groupes opérationnels**, rassemblant des agriculteurs, des conseillers, des représentants de l'agro-industrie et des chercheurs afin d'expérimenter de nouvelles approches.
- ✓ Le **réseau PEI** fera office de médiateur afin d'améliorer la communication entre la science et la pratique et d'encourager la coopération. Cela aidera à surmonter les principaux obstacles à l'innovation tels que le manque de temps, la vision à court terme des acteurs économiques, le manque de confiance en soi et de confiance mutuelle, et la peur des pouvoirs publics face aux audits et aux contrôles.
- ✓ La **base** d'un meilleur échange des connaissances sur le développement rural et l'innovation **a été établie** au cours de la période de programmation 2007-2013, à l'aide de la mesure 121 (modernisation des exploitations agricoles), de la mesure 124 (coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole), de la mesure 311 (diversification vers des activités non agricoles) et de l'axe Leader.
- ✓ Pour capter **l'innovation sociale**, l'évaluation doit être davantage axée sur les résultats (plutôt que sur les techniques produites), les parties prenantes doivent participer davantage au processus d'évaluation, l'intégration précoce de l'innovation dans les cadres d'évaluation est fondamentale et l'évaluation doit examiner les expériences passées ainsi qu'être tournée vers l'avenir.

L'innovation ne se limite pas à de nouvelles inventions ou technologies modernes. Elle englobe la mise au point de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles techniques.

L'innovation doit être un processus ouvert et transparent, débouchant sur des résultats tangibles et des avantages concrets pour l'agriculture et le développement durable.

Ce n'est que lorsqu'une nouvelle idée créative devient plus ou moins répandue et est appliquée fréquemment que l'on peut parler d'innovation.

Boîte à outils

Partenariat européen d'innovation (PEI): le PEI «Productivité et développement durable de l'agriculture» vise à établir une interface de travail entre l'agriculture, la bioéconomie, le monde scientifique et d'autres parties prenantes au niveau européen, national et régional. Lien: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/index_en.htm

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le partenariat européen d'innovation «Productivité et développement durable de l'agriculture» (Bruxelles, le 29.2.2012) COM(2012) 79 final. Lien: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/com2012-79_fr.pdf

The European Innovation Partnership (EIP) on Agricultural Productivity and Sustainability, Moving Innovation in Agriculture Ahead!, exposé d'Inge Van Oost (DG Agriculture et développement durable), atelier de l'Eufra, Wrocław, 26 février 2013. Lien: http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CD0QFJA A&url=http%3A%2F%2Fwww.ialb.org%2Fphocadownload%2FInternationale_Vernetzung%2FEIP_EUFRA_Sconference_26_Feb_2013_Inge_Van_Oost.ppt&ei=IHpRUa7tC4nAO4OFgegM&usq=AFQjCNF729R3N3K6dnXreXil-MqwNXcmg&bvm=bv.44158598,d.ZWU&cad=rja

Horizon 2020 (le programme-cadre pour la recherche et l'innovation): Horizon 2020 est l'instrument financier mettant en œuvre l'«Union de l'innovation», une initiative phare de la stratégie Europe 2020 visant à assurer la compétitivité mondiale de l'Europe. Prévu de 2014 à 2020 et doté d'un budget de 80 milliards d'euros, ce nouveau programme de l'UE pour la recherche et l'innovation fait partie de l'objectif consistant à stimuler la croissance et la création d'emplois nouveaux en Europe.

Lien: http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm

Portail de la recherche et de l'innovation du REDR: avec ce portail, le REDR cherche à créer des relations plus actives entre les acteurs du développement rural participant à la recherche et à l'innovation, qu'ils soient innovateurs, chercheurs, financeurs ou bénéficiaires finaux de ces recherches. Il renseigne aussi bien sur les organismes européens spécialisés dans les projets de recherche et d'innovation, que sur des études, des publications et des contenus audiovisuels ad hoc. Lien: http://enrd.ec.europa.eu/themes/research-and-innovation-gateway-development/fr/research-and-innovation-gateway-development_fr.cfm

Groupe de réflexion du comité de coordination du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation: lancé en juin 2012 par le comité de coordination du REDR, ce groupe de réflexion analyse comment, dans la pratique, les programmes de développement rural (PDR) soutiennent le transfert de connaissances et l'innovation dans le cadre politique actuel. Lien: http://enrd.ec.europa.eu/themes/research-and-innovation-gateway-development/kt-innovation/kt-focus-group/fr/kt-focus-group_fr.cfm

Comité permanent de la recherche agricole (CPRA): le CPRA de l'Union européenne est chargé par le Conseil de jouer un rôle de premier plan en coordonnant les activités de recherche agricole menées dans l'Espace européen de la recherche (37 pays actuellement). Ce mandat s'étend à des domaines tels que les services de conseil, l'éducation, la formation et l'innovation. Lien: http://ec.europa.eu/research/agriculture/scar/index_en.html

Agricultural knowledge and innovation systems in transition (A reflection paper), Commission européenne, DG Recherche et innovation, 2012: le CPRA de l'Union européenne a établi un groupe de travail conjoint, composé de fonctionnaires de la Commission et des États membres, pour réfléchir sur les systèmes d'échange des connaissances et d'innovation dans le domaine agricole. L'innovation est un enjeu important pour l'agriculture européenne, mais on sait peu de choses sur la performance de ces systèmes. Ce rapport rassemble les expériences de différents pays et différentes régions. Lien: http://ec.europa.eu/research/bioeconomy/pdf/ki3211999enc_002.pdf

Institut Ruralia (Finlande): l'Institut Ruralia est un organisme pluridisciplinaire et indépendant de l'université de Helsinki. Sa mission est d'améliorer le bien-être des populations rurales et de mettre au point des moyens de subsistance dans les zones rurales par la recherche, le développement, l'éducation et la formation. Lien: http://www.helsinki.fi/ruralia/index_eng.htm

Projet Solinsa: le projet Solinsa vise à recenser les obstacles au développement des réseaux d'apprentissage et d'innovation pour le développement durable de l'agriculture. Il explore la manière dont les instruments politiques, les dispositions financières, la recherche, l'éducation et les services de conseil pourraient soutenir la mise en place efficace et rentable de ces réseaux. Ce projet est financé par le septième programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation. Lien: <http://www.solinsa.org/>

Les numéros précédents de la Revue rurale de l'UE sont toujours disponibles sur EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>

Remplissez notre formulaire d'abonnement pour recevoir les publications du REDR chez vous — gratuitement!

https://webgate.ec.europa.eu/myenrd/myenrd/en/registration_en.cfm



K3-AJ-12-015-FR-C



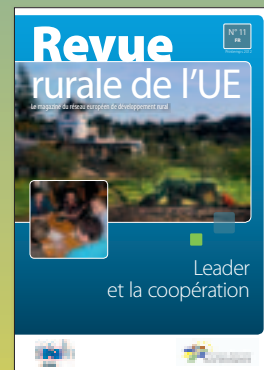
K3-AJ-12-014-FR-C



K3-AJ-12-013-FR-C



K3-AJ-12-012-FR-C



K3-AJ-12-011-FR-C



K3-AJ-12-010-FR-C



K3-AJ-11-009-FR-C



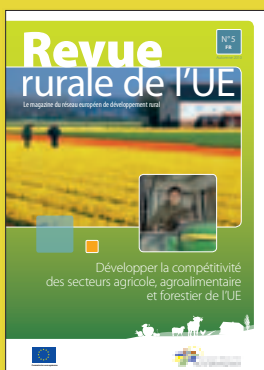
K3-AJ-11-008-FR-C



K3-AJ-11-007-FR-C



K3-AJ-10-006-FR-C



K3-AJ-10-005-FR-C



K3-AJ-10-004-FR-C



K3-AJ-09-003-FR-C



K3-AJ-09-002-FR-C



K3-AJ-09-001-FR-C



Le réseau européen de développement rural

<http://enrd.ec.europa.eu>



Office des publications

ISSN 1831-5267



9 771831 526007